

# **ATELIER TOURISME ET CULTURE :** **Accès aux services et prestations**

Vendredi 18 juin 2004

Animateur : *Cyrille-Robert BROUX, Direction du Tourisme,  
Ministère délégué au Tourisme*

Rapporteur : *Sandrine SOPHYS-VERRET (Ministère de la  
Culture et de la Communication)*

**M. BROUX** : Bonjour. Merci d'être présents pour cette matinée qui va traiter des questions d'accessibilité sur les matières touristiques et culturelles.

Cet atelier sera suivi par le ministère de la Culture, Mme Sandrine Sophys-Verret, qui rapportera nos travaux à la séance de clôture cet après-midi, et moi-même, Cyrille-Robert Broux, du ministère du tourisme.

En France, 22,5 millions de personnes handicapées sont concernées par les travaux de ces assises. Ce chiffre est ressorti de l'étude de marché réalisées par l'AFIT, à la demande du ministère du tourisme, en 2001. Il s'agit de personnes qui déclarent au moins une déficience ou une difficulté de vie dans la vie quotidienne en raison d'un problème de santé.

Ces personnes, par tranches d'âge, représentent 25% des 0 à 19 ans, 30% des 20 à 59 ans et 80% des plus de 60 ans.

Cette étude a montré la forte demande de ces personnes à partir en vacances, à faire du tourisme, et aussi à mettre à leur disposition des budgets pour réaliser ces activités. En 2001, ces budgets étaient compris entre 305 et 610 euros pour 50% d'entre elles, et de plus de 610 euros pour un tiers d'entre elles.

Le premier obstacle qu'elles soulevaient était non pas les problèmes financiers, mais le manque d'accessibilité d'offre et le manque d'information sur l'accessibilité des sites pouvant les accueillir, avant même l'appréhension au départ, avant même les problèmes financiers.

Le cœur du problème donc se pose essentiellement sur cette accessibilité de l'offre.

Les pouvoirs publics ont réagi. Je ne parlerai bien sûr que des ministères de la Culture et du Tourisme, ce qui ne résume pas l'ensemble de l'activité des pouvoirs publics en la matière, d'autres ministères réalisant dans leurs domaines respectifs, un certain nombre de choses.

Sur le ministère de la Culture, l'accès à la culture et aux pratiques artistiques constitue un des devoirs de service public, souligné par ce ministère qui souhaite enrichir l'offre culturelle dans toute sa diversité.

Plusieurs axes prioritaires ont été développés, notamment pour les principaux, l'engagement et le maintien d'une dynamique de réseau entre les professionnels de la culture et les différents secteurs sanitaires et médico-social, la prise en compte des questions d'accessibilité et d'accueil des personnes handicapées dans la programmation des équipements culturels, le développement de projets et pratiques artistiques et culturels au sein des établissements médico et sociaux, ainsi que l'accès pour les personnes handicapées aux professions culturelles et artistiques.

Plusieurs outils ont été développés pour mener ces actions prioritaires : la commission nationale culture et handicap qui doit étudier les solutions proposées et faire des propositions au ministre pour faire évoluer l'accessibilité.

La charte d'accueil et d'accessibilité à la pratique culturelle et artistique qui est une sorte de base, de guide pratique et incitatif à l'usage des responsables d'équipements culturels, pour faciliter et développer l'accessibilité des sites.

Le label tourisme et handicap qui constitue pour le ministère de la culture un outil de suivi de l'amélioration de l'accessibilité des établissements culturels aux personnes handicapées.

La collaboration entre le ministère de la culture et le ministère du tourisme doit se poursuivre pour intégrer les principes culturels de ce label.

Pour le ministère du Tourisme, l'accès des personnes handicapées aux vacances est un axe fort de l'intervention. Elle se résume très vite : constituer une offre touristique la plus large possible à tous les types de handicap. L'offre touristique accessible est constituée quand la prestation même est accessible. Il ne s'agit pas de permettre aux personnes handicapées d'entrer dans un hôtel ou d'entrer dans un bâtiment, mais il faut qu'elles bénéficient de la prestation délivrée par cet édifice, par cet équipement. Pour atteindre cet objectif, le ministère développera plusieurs actions, en particulier, la sensibilisation des professionnels du tourisme, par un certain nombre de campagnes et de relations avec eux pour les inciter à prendre en compte cet élément là dans l'élaboration de leurs produits et la formation des professionnels rendant obligatoire, dans le cursus du BTS, un module de formation sur l'accueil des personnes à besoins spécifiques.

L'accompagnement technique de ces professionnels par l'élaboration d'un guide édité par l'AFIT, qui montre un certain nombre d'éléments pour rendre accessible les équipements et une nouvelle série de guides plus intégrés suivant les démarches du label tourisme et handicap, est en préparation.

Le label tourisme handicap permet d'identifier quatre types d'équipement, les hébergements, la restauration, les sites touristiques et les sites de loisirs, pour les quatre types de handicap et qui permet de décliner l'accessibilité de ces différents sites.

Aujourd'hui, nous allons vous proposer de mettre en lumière un certain nombre d'expériences se déroulant dans un certain nombre de lieux, dans un certain nombre de thématiques culturelles, les loisirs, les activités physiques et sportives etc, qui montrent au final que l'accessibilité des personnes handicapées à tous les types de vacances est possible, réaliste et se fait, avec comme objectif clairement affirmé : il faut que ces assises ne soient plus utiles l'année prochaine parce que chacun de vous se sera inspiré, aura copié, dupliqué, multiplié toutes ces expériences que l'on va vous montrer, et dès l'année prochaine l'ensemble du territoire aura repris toutes ces bonnes pratiques pour faire que la France devienne une zone d'accessibilité générale de toutes les activités.

Nous passons à la première table ronde, il va y avoir trois tables rondes aujourd'hui, une table ronde sur le château de Haut-Koenigsbourg, une activité touristique et plein air, une table ronde avec d'autres intervenants sur d'autres activités touristiques et de plein air, et une table ronde sur les activités de loisirs, pratiques sportives et artistiques.

C'est la première fois que j'anime une table ronde, on m'a dit de faire attention au temps. Donc je serai drastique sur le temps pour que chacun puisse s'exprimer pleinement.

Sur la première table ronde, j'appelle Madame Estelle Hoferer du château du Haut-Koenigsbourg, Monsieur Charles Léopold, Monsieur Éric Ferron des musées de Strasbourg, et Madame Dominique Rabet, de l'association tourisme handicap.

Je passe la parole à Madame Estelle Hoferer qui est chargée des publics spécifiques et handicapés au château du Haut-Koenigsbourg, qui est dans l'inconscient collectif, un des lieux les moins accessibles et que vous avez rendu accessible.

**MME HOFERER :** A peu près. Bonjour. Je suis chargée des publics spécifiques et handicapés au château du Haut-Koenigsbourg. Mon travail est d'améliorer l'accessibilité, l'offre culturelle, l'accueil pour tous les publics en situation de handicap.

Le château fait partie du centre des monuments nationaux, et cinq postes tels que le mien ont été créés en 2001, dans cinq monuments différents, qui sont le château de Chambord, le château d'Angers, les tours de la Rochelle, les grottes d'Eyzies en Dordogne.

C'est une politique volontariste qui a été mise en place par les monuments nationaux, dans les années 90, puisqu'une cellule « public handicapé » a été créée. Ce qui est important, c'est notre travail en collaboration au niveau du centre, du réseau, en région, dans les monuments, avec les associations représentatives des personnes handicapées.

Le centre des monuments nationaux a signé en octobre l'année dernière, un protocole d'accord avec différentes associations représentatives des personnes handicapées : la fédération nationale des sourds de France, l'association Valentin Haüy, l'union nationale des amis et parents d'enfants inadaptés, le GIHP, groupement d'insertion pour les handicapés physiques, et l'APF, association des paralysés de France.

Ces protocoles ont pour but d'améliorer l'accès aux monuments, de construire de nouveaux modes de relations entre les personnes handicapées et les monuments et de définir ensemble une vraie politique générale qui puisse s'appliquer sur l'ensemble des monuments.

Le centre des monuments nationaux, c'est un réseau de 115 monuments en France.

Il s'agit d'actions de conseil, d'information, de communication, et de sensibilisation.

Ce qui a été mis en place, ce sont des groupes de travail internes au Centre des monuments nationaux, et auxquels participent les différentes associations pour expliquer quels sont leurs besoins, ce qu'elles attendent.

C'est une synergie entre les partenaires.

Le Centre des monuments nationaux travaille avec les différentes associations, et nous-mêmes aussi en région depuis de nombreuses années. Notre but est de répondre aux besoins des visiteurs, ce sont les personnes handicapées elles-mêmes qui peuvent nous expliquer quels sont leurs besoins. C'est pourquoi nous travaillons avec les associations et dès le départ de nos projets, dès la réflexion.

Nous associons les personnes concernées par les projets.

Au château du Haut-Koenigsbourg, nous travaillons avec les associations qui représentent les différentes familles de personnes handicapées et notre action a été reconnue en 2001 par l'attribution du label tourisme et handicap pour le handicap mental et le handicap visuel.

Cela ne veut pas dire que le château est totalement accessible pour les personnes handicapées mentales et visuelles, mais qu'un gros effort a été fait, que des outils existent, que le personnel a été formé, qu'il y a des visites adaptées, qu'une communication fiable est faite en direction de ces publics. La communication est importante, notamment grâce aux réseaux de partenariat que nous avons mis en place avec les associations.

Ce que je vais développer un peu plus ce matin, ce n'est pas tout ce que l'on fait vers les publics handicapés, mais en particulier vers les personnes à mobilité réduite, puisque nous travaillons, comme je l'ai dit tout à l'heure, avec des associations comme le GIHP qui nous a contactés. Charles Léopold, qui est actuellement le président du GIHP Alsace, nous avait contactés en 97 puisqu'il avait l'intention de venir visiter le château. Le château n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite car il y a 300 marches à gravir tout au long du circuit de la visite.

Il a rencontré l'administratrice du château, il lui a lancé le réel défi de travailler en collaboration avec les pompiers pour que ceux-ci portent les personnes en fauteuil roulant pour qu'elles puissent visiter le château, comme n'importe qu'elle autre personne.

L'administratrice l'a relevé, non sans sourire au départ. Cela s'est avéré être un véritable succès, cette opération est renouvelée tous les ans au château.

Les gens sont enchantés de pouvoir faire la visite comme tout le monde.

Cette initiative a fait des petits ailleurs parce que d'autres monuments réputés inaccessibles organisent ce type de manifestation grâce aux pompiers, à la sécurité civile etc.

Au départ, c'est ce qui a développé notre partenariat avec le GIHP, c'était cette initiative de Monsieur Charles Léopold.

Nous travaillons toujours ensemble sur ce type de manifestations, nous réfléchissons ensemble à la conception de circuits adaptés ou à l'adaptation de certains de nos projets d'aménagement.

Nous sommes un monument historique, il y a nécessité de conservation, qu'on peut appeler contraintes aussi. Là, nous avons un projet de rendre une salle accessible, de plein pied, qui permettrait une projection de visite guidée pour tout public. Les personnes à mobilité réduite qui viendraient au château à n'importe quel moment pourraient suivre une visite commentée du château.

Nous avons réfléchi avec M. Léopold pour savoir quels étaient les besoins des personnes à mobilité réduite, pour que dès le départ, dans notre projet, soient pris en compte, les besoins et que cette salle soit accessible aux personnes à mobilité réduite.

En dehors de ces projets d'aménagement, nous réfléchissons aussi sur la sensibilisation du personnel.

Charles Léopold, ainsi que l'association et les différentes personnes de l'association avec lesquelles je suis en relation, nous font part de leurs besoins. C'est important de retransmettre ces besoins aux différents personnels des Monuments, qu'ils soient de la caisse, du contrôle des billets, etc.

Cette association est comme toutes les autres associations pour nous un soutien, un conseil et nous permet de diffuser l'information sur tout ce qui est fait, sur tout ce qui est adapté aux personnes à mobilité réduite.

Voilà notre action au château du Haut-Koenigsbourg en lien avec le GIHP en Alsace.

C'est une action qui va continuer à se développer puisque que nous allons travailler sur un autre public: les déficients visuels. On travaille aussi avec d'autres associations parce que, plus il y a de synergie, plus il y a d'échanges, et tout ce qu'on peut faire est ainsi adapté.

**M. BROUX** : Je vous remercie et nous allons tout de suite passer la parole à Monsieur Charles LÉOPOLD, président du GIHP Alsace, et qui va nous présenter ce que représente ce partenariat.

**M. LEOPOLD** : Je représente plutôt l'utilisateur. Si j'attendais de moi-même en tant qu'utilisateur, que les lieux deviennent accessibles, je pense que j'attendrais longtemps.

Donc il faut être acteur de sa propre intégration et motiver un peu les gens et aussi, les sensibiliser aux problèmes. Si il n'y a personne qui vient au Haut-Koenigsbourg en disant : « moi, je veux visiter le château, et derrière moi, il y a 10 000 personnes qui veulent le visiter dans l'année », ils se poseraient moins de questions. C'est vrai qu'en disant qu'il y a un problème, les gens qui ne sont pas de mauvaise foi se rendent compte qu'on peut les réduire ensemble.

Avec le travail d'Estelle, on aboutit à un travail de consultant. Ce n'est plus nous qui organisons les visites, dès qu'ils ont un besoin spécifique, ils nous contactent pour connaître un avis de spécialiste.

Cela montre aussi que, depuis 97, on organise ceci sur le terrain. Cela montre que les choses évoluent, que les bonnes idées montent vers le haut dans les ministères, et six ans après, on signe une convention nationale avec le GIHP et les monuments nationaux.

Au niveau du GIHP, on est acteur au niveau du tourisme dans différents domaines. En 1990, on a fait le premier recueil de tourisme sur l'ensemble du département. On avait recensé 150 lieux touristiques visitables en fauteuil roulant, puisque rien n'existait dans ce domaine. Puis, au fur et à mesure, on s'est spécialisé dans certains domaines comme le guide d'accessibilité pour la ville de Strasbourg, Sélestat, etc.

Nous avons créé le GIHP tour, nous organisons pour les strasbourgeois, les alsaciens et les gens de l'extérieur, des circuits touristiques sur Strasbourg et les environs. La demande est là, mais aucune structure n'était capable de

l'offrir car il fallait des véhicules spécialisés, nous, on les avait. Nous avons recensé les sites dans lesquels nous pouvons faire du tourisme.

Depuis 2002, nous participons au projet d'un centre de vacances en Alsace, à Sainte-Marie-aux-Mines, qui va se finir en septembre de cette année, et qui aura 24 lits complètement accessibles à tout handicap. C'est là que nous démarrons une nouvelle phase dans notre association: le tourisme mixte. On a des structures complètement accessibles, mais pas forcément n'accueillant que du public de personnes handicapées, c'est-à-dire pour des familles ayant un de ses membres handicapé, sans dire : « la personne handicapée doit bénéficier de cette chambre précise, ou de telle autre ».

A l'heure actuelle, quand on fait un hôtel, une seule chambre est accessible, et le reste ne l'est pas. Nous, on rend un lieu complètement accessible, mais on ne le ghettoïse pas. On insiste beaucoup là dessus, c'est un lieu pour les familles, ce n'est pas un lieu uniquement spécialisé.

C'est plus pour l'ensemble des familles car il n'y a pas beaucoup de choses qui existent à ce niveau-là.

On a un autre projet en cours, en Haute-Marne, et nous saurons la semaine prochaine si le nouveau conseil général élu nous suivra dans ce projet et sa subvention, qui sera un centre de vacances pour 64 lits. On aura 16 appartements à quatre lits avec une structure hôtelière, qui sera complètement accessible, avec un centre équestre qui fera du tourisme équestre pour les personnes handicapées. On ne se spécialise plus sur les personnes à mobilité réduite, on prend en compte l'ensemble des handicaps, qu'il soit visuel, mental, auditif et moteur. Nous allons créer le GIHP Tourisme, pour contrôler ce type de structure, car en moins de deux ans, nous allons avoir deux structures à gérer, et la dynamique fait que nous aimerions faire plus de petits. D'un autre côté, par rapport au GIHP tourisme sur le secteur de Strasbourg, nous sommes en pourparler avec le conseil général avec lequel nous discutons car il n'y a pas forcément quelqu'un qui s'occupe à 100% du public handicapé. Tant qu'on est là à dire : « écoutez, on a des problèmes spécifiques », on touche toujours le handicap de manière un peu transversale et un peu trop superflue. J'ai été conseiller municipal à la ville de Sélestat. Tant que j'y étais, l'office de tourisme éditait des guides avec les logos du handicap, depuis que je n'y suis plus, j'ai regardé dernièrement le guide, il n'y a plus de logo.

Même si on arrive à faire quelque chose, il faut toujours être derrière et appuyer cette problématique de ce côté-là.

Voilà.

**M. BROUX** : Merci. C'est vrai que vous parliez des familles, et quand on commence à aborder la thématique du handicap, la réaction est de n'envisager qu'une personne. Quand on parle de la personne handicapée, il y a la famille, les enfants, le conjoint, etc. C'est une problématique globale à intégrer. C'est toute une famille que l'on accueille, c'est tout un environnement que l'on accueille, ce n'est pas une personne isolée.

Autre intervenant : l'Alsace qui fait beaucoup pour l'accessibilité, avec une grande diversité. Éric Ferron est chargé du public, hors public scolaire, au service éducation des musées de Strasbourg, qui ont des besoins spécifiques.

**M. FERRON** : Je suis chargé de publics qui ne sont pas scolaires, et à l'intérieur notamment, nous avons aussi des publics à besoins spécifiques. Je travaille pour la ville de Strasbourg. C'est un service public qui est transversal à différents musées, cela va du musée archéologique jusqu'au musée d'art moderne et contemporain, en passant par le musée des arts et tradition populaire, c'est un service qui est chargé de l'action culturelle, à la fois les visites guidées, les fiches de salles, le mobilier muséographique, audio-guide, etc., et aussi l'action éducative, les ateliers pour les enfants.

Ce service a été mis en place dans les années 70, et comme tous les services éducatifs ou services d'utilité publique, en France, qui sont liés à des musées, ils se sont tournés vers l'éducation nationale.

A cela près qu'à Strasbourg, une personne qui était à la tête du service éducatif, et qui est toujours à la tête du service éducatif des musées de Strasbourg, Madame Margaret PFENNINGER, a voulu mettre en place une approche qui soit plus globale, une approche pédagogique qui soit plus globale. Elle veut mettre l'enfant au cœur du processus technique, par exemple la gravure, par exemple la peinture, et de le mettre au cœur d'une démarche d'artiste. Elle veut mettre l'enfant au centre d'une démarche, qu'il soit directeur acteur, qu'il soit résolument actif, pour pouvoir le décentrer pour lui montrer qu'il y a d'autres façons de voir le monde, de voir la vie qu'aujourd'hui, on a une vision des choses, mais qu'à l'époque médiévale, il y avait un imaginaire qui était différent, on a une démarche d'artiste contemporain qui a une façon différente de voir le monde. C'est de mettre au cœur d'un processus, une démarche technique, de le décentrer et de lui montrer une autre façon de voir le monde.

L'intérêt de ces approches actives permet de s'intéresser à toutes les formes d'intelligence, et non pas avoir des visites guidées qui s'intéresseraient uniquement à un mode cérébral, à un mode ultra intellectuel. C'est avoir du tactile et du sensitif. C'est une approche globale de la vision, de la pédagogie pour comprendre un tableau, une sculpture, un espace, un dispositif, de la vidéo, etc.

On voit que cette approche pédagogique, on voit très rapidement les analogies qu'il peut y avoir avec la problématique des personnes handicapées.

C'est quelqu'un qui est intimement lié à cette problématique, d'une part parce que c'est sa propre sensibilité, c'est quelqu'un qui a été touché, comme des gens comme Paul Klee qui s'est intéressé à l'infiniment petit, à l'invisible, à rendre visible l'invisible, à s'intéresser au particulier, à l'individuel, au différent, c'est quelqu'un aussi qui est intimement lié au monde du handicap, de façon personnelle, par son histoire personnelle et ce sont des choses que l'on retrouve régulièrement dans des dynamiques de mise place d'approches pédagogiques pour des publics handicapés.



Cette approche active, je vais vous la décrire en vous décrivant le déroulement d'une animation, une animation qui a pour objectif de donner des points de repère à un enfant sur la peinture, des points de repère sur comment lire un tableau: le moment de l'histoire raconté dans le tableau, la lumière et la composition.

On va raconter une histoire aux enfants, mythologique ou biblique par exemple, et on va leur demander d'être au cœur du processus technique du peintre. On va leur demander d'être acteur, il y aura un metteur en scène, il y aura des acteurs, on va jouer une des scènes de l'histoire.

Ils vont devoir prendre un instant T de l'histoire. Ils n'auront pas de caméra vidéo, ils auront en fait, un appareil photo. Ils devront choisir un élément, un instant T de l'histoire. Une fois qu'ils ont choisi le moment de l'histoire, ils vont devoir prendre des acteurs, un metteur en scène, il y aura des décors, une mise en scène, il y aura des acteurs qui seront soit tristes, soit joyeux, des acteurs qui vont développer des expressions, on va choisir des décors, il y a des décors d'opéra, on va prendre des tuniques, des épées, cela dépend du monde qui est représenté, et les enfants vont faire un tableau de ce moment d'histoire. Il y a un autre enfant aux lumières, puisque je vais mettre en lumière celui qui est au centre, le personnage principal, celui qui est sur les côtés, etc. Une fois qu'on a mis en lumière cette mise en scène, on prend une photo. Et les enfants vont au musée des Beaux-Arts pour confronter leur mise en scène avec celle d'un peintre. Ils vont s'intéresser à la composition, à la lumière, quelle lumière ont-ils mis, quelle composition ont-ils fait. Cette approche de la peinture qui permet à l'enfant d'être au cœur d'un processus pour comprendre la lumière, pour comprendre la composition.

Pour un public handicapé mental, c'est extrêmement intéressant : il peut rapidement intégrer ce type de lecture.

On a aussi fait cela pour mettre l'enfant au cœur d'un processus pour les publics mal et non-voyants. On met l'enfant mal ou non voyant sur la scène : « est-ce que tu es sur la gauche ou sur la droite, derrière ou devant, est-ce que tu es un personnage principal ? », si c'est un personnage principal, je vais mettre la lumière sur son visage plutôt que sur l'autre, quel vêtement portera-t-il, un vêtement qui réfléchit la lumière, plutôt coloré, etc. ? Donc, là, ce n'est pas le rendu, le produit fini. La photo est intéressante, mais c'est le moment, le moment qu'on est en train de faire, qu'on est en train de lui expliquer, qu'une composition, que la lumière sont importantes, qu'un moment d'histoire est représenté.

On devient plus exigeant sur le matériel et sur le contenu.

C'est en s'attachant au particulier, au différent, pour celui qui recèle le plus de différences, c'est peut-être lui qui recèle le plus l'universalité au niveau de l'approche.

**M. BROUX** : Je vous remercie. Je passe la parole à Mme Dominique Rabet.

Nous avons entendu jusqu'à présent, tout un tas d'éléments, ce que pouvait faire un château, ce que font les musées, Monsieur LÉOPOLD qui nous a

parlé de l'offre culturelle et de l'offre de logement, donc c'est certain que la dimension tourisme prend un certain nombre d'éléments dans son ensemble. J'en profite en même temps pour vous donner une petite clé par rapport aux différentes tables rondes qui vont se succéder.

Au-delà des cas particuliers précis comme le château, les musées de Strasbourg et autres, on a voulu montrer que ce n'était pas des exemples qui se terminaient à ces exemples, qu'à chaque fois, ces éléments pouvaient être élargis, reproduits. Ce ne sont pas des exemples isolés.

Tout peut être fait, tout peut être généralisé, nationalisé.

Chaque table ronde pourra montrer cet aspect de généralisation.

La table ronde est confiée à Mme Dominique Rabet qui représente l'association Tourisme et handicap.

**MME RABET** : Merci beaucoup de m'accueillir à cette table et de donner la parole à l'association tourisme et handicaps, dont je suis membre à titre bénévole. Au plan professionnel, j'ai un cabinet conseil spécialisé dans le tourisme.

Avant d'aller vers le sujet du label, il semble important de dire quelques mots sur l'association (ATH).

Un peu d'histoire : on a l'impression de réinventer à chaque fois l'eau tiède. Dans les années 90, il existait une cellule de coordination nationale, tourisme et handicap, structure complètement informelle, volontaire, qui travaillait dans le cadre d'échanges européens, qui faisait un peu de lobbies et de la sensibilisation des professionnels du tourisme sur le thème de l'accessibilité. Donc quelque chose existait.

On retrouvait autour de la table, des associations de personnes handicapées, des structures de tourisme et des structures de formation.

En 2001, certains membres de cette coordination nationale, un peu poussés et avec l'appui de l'équipe ministérielle de l'époque, ont souhaité formaliser cette structure en créant l'association Tourisme et Handicaps.

Aujourd'hui, ATH, c'est une soixantaine de structures avec des associations représentant les usagers, c'est un mot qu'on n'aime pas, mais il est important de travailler avec ceux qui vivent la réalité des situations handicapantes.

Il y a aussi des associations de professionnels du tourisme, à la fois des prestataires et à la fois des grandes structures ou fédérations.

On compte également des organismes de formation. La formation doit accompagner toutes ces mutations et changements de mentalité.

Et, enfin, des grands partenaires parce que, sans eux, l'association n'agirait pas activement.

Les partenaires sont le ministère de l'Équipement, la direction du Tourisme avec un appui financier, l'Agence Nationale pour le Chèque-Vacances avec également un appui financier.

Cela permet d'agir, de mettre en œuvre.

Les objectifs de l'association. Deux grands objectifs d'ATH : d'abord de sensibiliser les professionnels du tourisme à l'accueil des personnes en

situation de handicap, particulièrement dans les équipements culturels, de tourisme et de loisirs, et l'autre axe, mettre en place et gérer des dispositifs permettant la promotion de politiques favorisant l'accès aux vacances des personnes en situation de handicap.

Je ne peux pas, en 7 minutes qui ont été octroyées à chacun, développer toutes les actions menées. Je me suis bornée à vous apporter quelques témoignages sur le label qui, aujourd'hui, est la priorité de l'association.

Mais l'association ne fait pas que ça, cela me semblait important à dire.

Le portage du label a été confié à l'association par le ministère du Tourisme pour répondre aux personnes en situation de handicap qui ont envie, comme tout valide, de pouvoir choisir leur lieu de vacances. Pour le moment, on va toujours au même endroit parce qu'on est sûr de retrouver ce qu'on a déjà eu. Il n'y a pas le choix que peuvent avoir des valides.

D'où l'importance de répondre aux souhaits, d'avoir une information fiable.

Beaucoup d'associations de personnes handicapées ont pointé du doigt la non-fiabilité des pictogrammes dans les documents touristiques, dans les guides, donc l'idée du label est bien de répondre à ça et d'avoir une garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins. Et dans les exemples qui vous ont été présentés tout à l'heure, vous avez entendu parler de formation à l'accueil, de travail entre l'attente de l'utilisateur et le professionnel. On est bien dans cette dynamique.

Le concept du label est l'expression de la volonté de répondre à une demande des populations en situation de handicap.

Cyrille-Robert Broux vous le disait au départ, 22 millions de personnes, qui déclarent avoir été ou être dans leur vie, en situation de handicap, dans leur vie quotidienne.

La philosophie dans laquelle travaille l'association, est de répondre aux besoins d'une population en situation de handicap, qu'il soit temporaire, cela peut être les femmes enceintes, les familles avec poussette, les accidentés du ski par exemple, ou inéluctable, la vieillesse. Le vieillissement de la population est avéré et il est impératif de le prendre en considération.

Si je devais définir le label en cinq mots, j'aurais envie de dire :

- il est partenarial, cela a été bien évoqué tout à l'heure, c'est sans doute récurrent et c'est dans la philosophie du label. Il y a un partenariat indispensable.
- Il est volontaire de la part du prestataire. Il n'est pas question pour le moment d'aller vers de l'obligation ou du législatif... Il y a du législatif pour certains points dans la gestion du bâti, du transport.. etc., mais dans le label, il s'agit bien d'un volontariat du prestataire.
- Il est déclinable en quatre familles du handicap: il faut sortir du « tout pour le handicap moteur » , qui était celui le plus fréquemment fait, pour aller vers les quatre familles.
- Il est adapté aux prestataires et aux prestations de service. C'est-à-dire que nous avons un cahier des charges commun, une base impérative, que l'on soit un hôtel, un musée, un château, un restaurant, il y a des

choses obligatoires sur le cheminement, l'arrivée, la largeur, l'accès, les portes, les escaliers etc.

Et puis, chaque prestation est complétée par une grille qui lui est propre.

- Il est homogène sur le territoire, pour le moment métropolitain, mais nous ne perdons pas espoir de l'ouvrir à nos territoires outre-mer.

Grâce à une organisation qui est lourde, mais qui doit exister forcément pour garantir l'homogénéité, qui repose sur le fait d'avoir des évaluateurs formés de la même façon sur tout le territoire national.

Aujourd'hui, on a 600 structures labellisées, plus de 600, une centaine en cours d'instruction... C'est 728.

Par contre, il y a une récente étude que vous avez menée à la direction du tourisme, vos services ont estimé qu'il y avait entre 1 400 et 2 000 prestataires qui travaillent ou qui ont travaillé à cela.

Il ne faut pas s'arrêter à ce nombre de labellisés, le bilan du label, c'est aussi de dire tout le changement de mentalité qu'il peut y avoir aujourd'hui. L'effet pédagogique de l'arrivée du label, les gens se sont parlés, des mondes se côtoient, on ne va pas faire ça en un jour, il y a encore beaucoup de travail, mais la dynamique est lancée.

Nous sommes convaincus qu'il y a quelque chose de neuf et de concret qui se fait, sans être trop idéaliste, la démarche a changé les choses, et le fait de rendre accessible un produit touristique à des personnes handicapées, c'est le rendre accessible à quasiment tous nos clients, tous les clients touristiques.

Le fait de travailler à ces besoins-là, cela professionnalise toutes les structures, cela oblige à se former. On est bien parti, même si certains pensent qu'on ne va pas assez vite.

**M. BROUX** : Merci. Je tiens à m'excuser auprès de mes amis de la Culture, on a une vision touristique extrêmement extensible.

Nous pouvons répondre à des questions que vous posez.

**M. MAROILE** : Je co-dirige une société qui s'appelle Alvéole, à Chambéry. Notre profession, c'est la sécurité du loisir. Nous rebondissons sur la loi Raffarin sur la sécurité des piscines. Les établissements que l'on audite, que l'on voit pour appliquer cette loi, sont des établissements recevant du public comme les hôtels, les gîtes, les campings. Nous avons une sensibilité particulière dans notre entreprise, car nous sommes issus pour la plupart, soit de la sécurité incendie, soit du loisir en général, et nous profitons d'essayer de les sensibiliser pour que, quand ils ont des réadaptations et des mises en conformité à faire par rapport à cette loi, c'est-à-dire que c'est beaucoup d'argent dépensé pour les hôtels pour repenser un bassin aquatique, nous leurs proposons également de penser à l'accessibilité.

Vous parliez tout à l'heure de partenariat, on peut peut-être travailler en partenariat avec vous parce que, profitant de cette loi, on essaie de proposer à ces établissements une charte que nous avons mise en place nous-mêmes, Accsemble, l'Accessibilité Ensemble. Nous proposons à ces établissements, aujourd'hui il n'y a pas encore d'obligation, d'être sensibilisés à l'accessibilité

en disant : « aujourd'hui, vous devez changer vos barrières, faire des travaux, profitez en pour les rendre accessibles aux personnes handicapées, en les élargissant, en faisant des passerelles ».

Nous avons une action directe auprès de beaucoup d'hôtels en Savoie, dans les stations. Aujourd'hui, il y a une compréhension qui se fait dans le monde du tourisme, il y a un changement de mentalité, mais il y a besoin de mettre en place de vrais argumentaires pour faire en sorte que les établissements aient envie aussi de permettre aux personnes handicapées de profiter de leurs établissements.

Tous cela, je vous le dis en condensé, mais c'est cela que nous vivons sur le terrain.

Il y a vraiment quelque chose à faire entre des sociétés comme les nôtres, qui font de la sécurité et du loisir, et à travailler avec Tourisme et handicap. C'était plus une réflexion qu'une question.

**MME RABET** : Dans les adhérents et membres de l'association, on retrouve déjà des partenaires prestataires de services. Ce qui permet de développer ce genre de chose.

**UNE PERSONNE DANS LA SALLE** : Dans le cadre de mes fonctions professionnelles, j'ai été formée à l'évaluation pour le label tourisme et handicap, et c'est vrai que pour certains sites, on s'est trouvé confronté à la difficulté du manque de grilles pour évaluer du matériel sportif comme les piscines, les terrains de tennis etc. qui peuvent se trouver dans des structures de tourisme et pour lesquels nous n'avons pas de cahier des charges. Cela pourrait être bien d'y penser dans le cadre du label tourisme et handicap.

**M. BROUX** : Par rapport au label tourisme handicap, un des préceptes annoncé au lancement de ce label et qui demeure, c'est le bon sens. Le label tourisme et handicap, c'est très simple: il doit permettre à une personne handicapée de passer des vacances chez quelqu'un de labellisé. S'il s'agit d'un hôtel, il doit pouvoir agir dans les chambres et dans tout le bâtiment, dans une station touristique, il doit pouvoir faire du ski, dans un château, de visiter le château, donc c'est très simple en final.

Il y a quelques critères pour aider, je caricature un peu, mais la question en tant que telle, c'est un élément de bon sens, il faut que la personne qui va dans un établissement labellisé, puisse bénéficier de la prestation qui est labellisée.

Au-delà des grilles, des critères, des mots sur le papier, on doit répondre fondamentalement à cette question.

Si l'établissement répond strictement aux grilles, mais qu'en réalité, ce n'est pas viable, l'établissement ne doit pas avoir le label.

C'est le bon sens qui doit l'emporter pour que la personne handicapée puisse accéder aux prestations accessibles.

**M. LEOPOLD** : Je réponds aux deux questions. C'est vrai que c'est toujours intéressant de travailler avec notre partenaire, mais d'un autre côté, c'est toujours difficile de rendre accessible ce qui existe déjà, cela revient énormément cher. Quelqu'un qui se met aux normes incendie, il n'aura plus trop d'argent pour se mettre en accessibilité..

Mademoiselle réclame un cahier des charges. Il n'y en a pas besoin. A l'heure actuelle, il y a des textes de loi très précis qui existent déjà, et qu'il suffit d'appliquer. Je suis en Alsace, nous avons longtemps eu un problème avec la Direction Départementale de l'Équipement : est-ce qu'on rendait un gîte accessible ou bien fallait-il attendre que la personne fasse 10 gîtes pour en attendre un accessible.

Si on applique les principes élémentaires, il ne faut pas attendre un cahier des charges. Sur l'accessibilité, on a toutes les lois qu'il faut, si on les appliquait bien sûr. Allez sur le site de l'Équipement, vous aurez tous les documents pour rendre un gîte accessible.

D'un autre côté, l'année dernière avec ma femme, nous étions dans une chambre d'hôtes qui était toute neuve. La seule problématique, ils n'avaient contacté personne avant les travaux, et je ne pouvais pas prendre mon bain parce que l'architecte, par souci d'économie, avait mis une porte de 60 centimètres. C'est vrai que partout, à l'heure actuelle, dans un ERP (établissement recevant du public), et un gîte est un ERP, il faut des portes de 70 à l'intérieur, et de 80 à l'extérieur. Si on appliquait ces principes là, il y aurait beaucoup moins de problèmes. Ce jour là, on a pris une économie de porte, et sans cela, un gîte aurait été complètement accessible.

**M. BROUX** : Une dernière question.

**UNE PERSONNE DE LA SALLE** : Bonjour, Dominique TENSION, je suis ergothérapeute et aussi utilisatrice du label car je suis mariée à une personne tétraplégique.

Sur un site, je faisais une formation. On s'est aperçu que les prescriptions faites pour les personnes handicapées visuelles handicapaient les personnes handicapées en fauteuil roulant.

Parfois, les prescriptions faites pour un handicap ne sont pas compatibles pour un autre. Comment se fait cette confrontation, quel est votre mode de fonctionnement par rapport à ces confrontations de handicaps ?

En tant qu'utilisatrice du label, si les sites sont labellisés, on ne sait pas ce que cela veut dire derrière. Il y a le label fauteuil, le label DV, mais l'utilisateur a besoin d'un peu plus d'information.

Dans le cadre des monuments historiques, vous faites des fiches extrêmement détaillées qui permettent de savoir quel service on va obtenir par type de déficience. Est-ce qu'on peut obtenir cette information, puisque quand le site est labellisé, cette information existe ?

Comment peut-on valoriser cette information pour que ça remplisse son rôle?

**MME RABET** : Un petit retour en arrière sur la question posée par notre amie évaluatrice, merci de donner du temps, puisque être évaluateur, c'est aussi cela. Les grilles, il y en a qui sont inutiles à développer. Comme ça repose beaucoup sur du bénévolat, faire une nouvelle grille, ça prend du temps. Les offices du tourisme viennent de sortir une nouvelle grille, et il y a un groupe qui travaille sur les chemins de randonnée. Pour le matériel, il y a des normes. On a tendance, et comme la fédération handisport est dans notre association et qu'elle travaille sur le matériel de loisirs, sportif, à dire: repérez au moins ces normes-là.

Il y a aussi jeunesse et sport qui dit son mot. C'est difficile, c'est vrai. On a fait ce volet.

**L'EVALUATRICE DANS LA SALLE** : On se retrouve souvent à ne pas savoir. C'est une lacune.

**MME RABET** : Il y a une lacune dans la formation des évaluateurs, c'est bien cela que vous dites ?

**L'EVALUATRICE DANS LA SALLE** : Le sentiment que j'ai, en toute modestie, c'est que pour être conforme à l'homogénéité du label, en tant qu'évaluateur, on n'est pas censé dire si c'est accessible ou pas.

On a du mal à relever, à savoir ce qu'il faut relever. Il y a le bon sens bien sûr, j'ai travaillé dans une association de personnes handicapées, je connais la problématique, je suis largement sensibilisée au handicap, mais sur des choses très techniques comme la mise à l'eau ou des choses comme cela, en tant qu'évaluateur, je sais que j'ai des lacunes, au-delà de la conformité, sur le bon usage possible des outils.

C'est quelque chose qui est peu abordé dans la formation des évaluateurs.

**MME RABET** : On enregistre la demande, on en reparlera, car nous restons en contact avec les évaluateurs.

Donc deux mots, pour ne pas être longue, la confrontation des différents labels. Pour moi qui suit du tourisme, ça a été une grande découverte de dire qu'on s'occupe des quatre familles, on arrête de dire fauteuil, fauteuil, fauteuil. Ce n'est pas moteur dans la tête des professionnels. Très vite, on s'est rendu compte, enfin on ouvrait la tête, que c'est déprimant pour le professionnel qui a tout fait pour le non-voyant, que tout d'un coup, la personne en fauteuil roulant dit: mais moi, ça ne m'arrange pas du tout ! C'est quelque chose qui se vit. Des labels, des sites à 4 labels, on en a peu sur le total des labellisés, et je crois que c'est la raison pour laquelle nous en avons peu, il y a parfois des antinomies rédhitoires.

Mais je crois aussi, il y a des gens de l'association qui font la grimace, ils ont le droit de prendre la parole, ils sont les bienvenus après s'ils veulent intervenir.

Il y a des familles de handicap, style mental quand on travaille avec l'UNAPEI, qui nous disent : à partir du moment où on a fait tout ce qu'il faut pour telle ou telle famille de handicap, on est bon, on n'a plus besoin de spécificité.

Il y a à la fois du bon dans le fait d'imposer, de réfléchir aux quatre familles de handicap, et à la fois, dans les antinomies.

Sur la fiche produit, vous avez raison, pour le moment, on n'était pas allé jusque-là. L'association tourisme handicap a bien pris conscience, et je pense que les contacts culture/tourisme nous aident beaucoup là-dessus, certains sont plus avancés sur ce point, la fiche MONUM est excellente, et nous avons en ce moment, c'est en cours de validation entre les services de la direction du tourisme et l'association, la validation de la fiche produit qui correspondrait au label. J'espère que cela vous satisfera.

**M. BROUX** : Merci. On va clore cette première table ronde. Je demande à chaque intervenant d'apporter, en faisant une phrase, un mot de conclusion.

**MME HOFERER** : Il paraît important d'améliorer l'accessibilité tant physique qu'intellectuelle, l'accessibilité au contenu et aux prestations aux personnes handicapées. On se rend compte qu'on travaille de plus en plus vers un confort d'usage pour tout le monde.

**M. LEOPOLD** : Par rapport à l'usager aussi, si je prends une ville comme Paris, actuellement, à quoi ça sert d'avoir plein de monuments et musées qui soient accessibles si, au niveau de l'hôtelier, ce n'est pas accessible, sauf une chambre par hôtel, et aussi une place par TGV. Lorsqu'il y a un congrès, cela prend deux jours pour déblayer une ville. D'un autre côté, je pense qu'il faut voir le tourisme dans son ensemble.

Il faut voir tout l'hôtelier, la partie visitable, et le transport.

Une ville comme Paris, considérée comme une des plus belles villes du monde, a quand même un défaut: moi, en tant que touriste venant de la province, je ne peux pas utiliser les transports spécialisés car je n'habite pas à Paris. Je me suis renseigné, on m'a dit que la ville de Paris ne paye que pour les handicapés de la ville de Paris, on m'a dit de me débrouiller: ce n'est réservé qu'aux Parisiens. Mais qui va contrôler tous ces américains, tous ces japonais, tous ces allemands qui prennent le métro ? Là aussi, la ville de Paris a payé dans le même sens.

**M. FERRON** : Je terminerai juste par une petite chose. Je pense qu'il y a quelque chose d'inéluctable de toute façon, les personnes handicapées vont dans les espaces, font du tourisme, vont dans les sites culturels, les enfants handicapés aussi vont de plus en plus en milieu ordinaire, vont dans les classes, donc cette mixité est de plus en plus évidente, c'est donc aux architectes à mettre en place des sites accessibles à tous, aux professeurs de mettre des programmes aux contenus accessibles, aux personnels des musées de mettre en place du mobilier muséographique et des animations adaptables, etc.



C'est à chacun d'être assez créatif et de mettre en place des architectures et des contenus qui soient le plus souple possible, pour répondre à toutes les familles de handicap et à tous les particularismes.

**MME RABET** : Mon dernier mot sera sur les professionnels du tourisme. On est passé de l'esprit BA (bonne action) à quelque chose de plus professionnel. Ce n'est pas terminé, mais je mets beaucoup d'espoir dans les générations de professionnels qui arrivent aujourd'hui.

Le fait que des modules de formation tourisme et handicap aient été intégrés dans les Bts tourisme nous donne aujourd'hui à rencontrer des jeunes qui ont compris que c'était, que c'est professionnel, et qu'il faut de la compétence pour avoir des produits adaptés

**M. BROUX** : Je vous remercie tous de votre participation et de ce que vous faites au quotidien pour faciliter l'accessibilité. Nous changeons de thématique.

Nouvelle table ronde sur les activités touristiques et plein air, traitées notamment à travers l'exemple du parc du Romelaere.

En premier intervenant, Monsieur Luc Barbier, puis Madame Stéphanie Fabre de la délégation régionale au tourisme, Monsieur Alain Le Berre, directeur marketing de l'ONF et enfin Monsieur Rémi Hugault de l'APF.

Tout d'abord, on va commencer par M. Barbier.

**M. BARBIER** : il y a du handicap avec l'informatique aussi.

Cette projection est plus présente pour vous présenter un peu tout ce que nous avons fait.

Vous voyez des enfants dans les arbres. C'est tout ce que nous avons fait au niveau éducation environnementale avec nos partenaires de l'Office des Forêts, sur le thème du bois.

Je vous passe les images en vrac sur les animations pédagogiques « nature adaptée à tous », on en fait une cinquantaine par an maintenant.

L'aménagement du Romelaere a été réalisé en 1999, qui va bientôt avoir un petit frère.

C'est le plus long sentier sur pilotis d'Europe.

Depuis 10 jours, nous avons, on a une montgolfière, la première de France qui est complètement normalisée, c'est un ballon aux couleurs du parc du Romelaere que je représente aujourd'hui, qui a un événement latéral qui permet de faire tourner le ballon sur lui-même. C'est très sympa, parce qu'il a un beau graphisme, et il y a aussi un système qui évite les secousses et les vibrations.

Il y a aussi un vide chaussette qui permet de vider la nacelle complètement et qui permet d'éviter, quand on monte un paraplégique, qu'il ne devienne tétraplégique. Et puis la nacelle s'ouvre complète pour mettre quelqu'un en fauteuil dedans, ou on a un fauteuil adapté à l'intérieur, qui permet à la personne d'avoir des conditions de confort différentes

Le Romelare, c'est au cœur du Pas-de-Calais. Le 12 septembre prochain, nous avons un grand rassemblement de nacelles.

Nous faisons un travail avec l'association des paralysés de France sur la labellisation des stages de formation dans le cadre de la nature accessible à tous.

Et puis sur le territoire du parc du Romelaere, comme on a une grosse façade littorale, on a un gros travail avec l'APF sur les tirs à l'eau, pour avoir des plages accessibles, avec des places de parking accessibles, etc.

Voilà.

C'était quelques images pour vous mettre en bouche.

Sinon, la petite expérience que je vais vous relater, c'est l'aménagement d'un site naturel pour les personnes handicapées.

En fait, c'est une réserve naturelle où il y a eu beaucoup de problèmes de tempêtes, etc. qui ont dégradés les équipements et puis quelques années après, on a fait deux observatoires naturalistes où on devait intégrer la notion d'accessibilité à tous, et que tant qu'à construire quelque chose de neuf, on avait intérêt à y penser. Ceci dit, on s'est planté car on l'a fait tout seul.

Quand on a amené les premières personnes en fauteuil ou les gens avec des cannes, les bouchons passaient à côté, et il manquait 5 centimètres à la porte de l'observatoire.

Les années ont continué, et on a décidé qu'on avait trop de monde, des chemins très boueux et qu'il fallait qu'on mette un chemin sur pilotis.

Ce faisant, comme on avait fait l'erreur une fois, on a réuni les associations traitant du handicap, une trentaine, en leur disant : « voilà, on a un projet assez fou, on va emmener sur un site en marais, 23 kilomètres de rivières sur 100 hectares, et on veut le rendre accessible du parking à l'observatoire pour tous ». Et tous, c'est tous types de handicap. On n'a pas fait de sélection dans les handicaps, pour travailler sur la notion d'accessibilité à tous.

On s'est donné trois ans pour travailler, entre le moment où on a lâché l'idée et le moment où on a posé la première planche. Et l'architecte a eu le droit de soumettre son projet à appel d'offres qu'après validation par l'ensemble des membres du comité de pilotage.

Quand on veut, on peut, et ça fonctionne. Le chemin peut être accessible à tous.

En 1999, on a inauguré le chemin aménagé au Romelaere.

Peut-être que certains d'entre vous le connaissent, le document technique est disponible à qui le souhaite.

En parallèle de cela, on a fait un chemin exceptionnel de 2,5 kilomètres sur pilotis, en chêne de pays non traité. Nous sommes allés très loin dans la haute qualité environnementale.

Ce qui nous a procuré le plus de difficultés, ce fût de travailler sur l'intégration des non-voyants avec les personnes à mobilité réduite car c'était très compliqué d'apporter une réponse pertinente aux deux.

On s'est rendu compte que si on aménageait un site aussi extraordinaire que celui-là, on s'est dit qu'on allait drainer beaucoup de personnes sur une demi-journée pour la visite du site, participer aux animations spécialisées et

validées aussi, et qu'en même temps ces personnes auraient peut-être souhaité y rester le midi pour déjeuner et faire autre chose l'après-midi, parce qu'elles auront peut-être 200 kilomètres pour venir nous voir. Il fallait qu'on ait aussi un ensemble de prestations.

Dans la foulée, on a réuni la fédération des hôteliers restaurateurs, etc. et on s'est demandé comment proposer ensemble un tourisme accessible à tous en région omeroise, c'est-à-dire dans la région de Saint-Omer, sur une trentaine de communes..

Ils se sont posé la question de l'intérêt. On leur a dit qu'on faisait un site exceptionnel et qu'ils pouvaient capitaliser avec nous.

On avait une trentaine de prestataires qui avait le label tourisme pour tous, qui était le label développé par l'APF avec ses partenaires restaurateurs, hôteliers, bateliers, un aéroclub qui fait des baptêmes de l'air, un musée de la seconde guerre mondiale, un musée du verre, et tous ces équipements ont anticipé sur une réalité, en disant que quitte à se développer, il existe un partenaire. C'est un petit peu le programme auquel nous sommes arrivés aujourd'hui.

Aujourd'hui, en vrac, on a un deuxième site qui sera inauguré à l'automne, qui reprend un autre paysage, là nous étions en zone de marais, le nouveau sera sur la pelouse calcaire et une rivière, l'aménagement est presque terminé. Et puis un troisième pour lequel on recrute actuellement un architecte. Ce qui est intéressant, c'est qu'en travaillant sur la nature accessible à tous, on a finalement capitalisé avec des partenaires avec lesquels on ne travaillait pas.

Nous avons aujourd'hui une masse de partenaires importante.

Aujourd'hui, la charte du parc s'arrête en 2009 et d'ici 2009, on n'est plus capable d'animer un projet d'aménagement car le cahier des charges est plein, et ce sont les communes aujourd'hui, qui sont les plus demandeuses et qui disent : « la démarche nous plait, nous avons un site naturel et nous voulons le valoriser correctement avec vous ». On veut mettre en lien les partenaires parce qu'il y a des projets de développement locaux qui fonctionnent très, très bien.

La grosse réflexion qu'on est en train de mener, et nous avons de grosses difficultés financières et humaines, c'est que l'animateur que j'avais, Sébastien, est parti car son emploi-jeune n'a pas été pérennisé et il nous manque, sur les espaces naturels, une norme de la nature accessible à tous et qu'on souhaiterait européenne car on est dans le Nord, et quand on a nos voisins belges, hollandais et anglais qui sont juste à côté, et quand on a des anglais qui viennent, en l'occurrence sur les aspects normatifs, ce n'est quand même pas inimaginable de résorber les problèmes, d'avoir des cahiers des charges sur les parkings, les toilettes, les bancs, qui soient communs à l'ensemble des partenaires.

La grosse démarche qu'on lance, en dehors de la continuité des actions, c'est de travailler sur une norme européenne de la nature accessible à tous.

**M. BROUX** : C'est parfait.

Justement, l'aspect que vous soulignez sur une nécessité de globalité, c'est une problématique de la délégation régionale du tourisme. Mme Stéphanie Fabre, chargée de mission à la délégation régionale du tourisme, va aborder ce maillage.

**MME FABRE** : L'exemple du Nord-Pas-de-Calais est moteur et aujourd'hui c'est le label tourisme et handicap qui est utilisé comme un outil de maillage du territoire et des équipements touristiques, culturels et de loisirs. Pour vous donner un exemple, le Nord-pas-de-Calais, je fais un petit rappel sur comment organisé le label: c'est la direction du tourisme qui a confié la mission d'animation et d'administration de la labellisation à ses délégations régionales du tourisme, qui sont les services déconcentrés du ministère, et qui l'organisent en fonction du contexte régional, local.

Ma présence aujourd'hui, c'est pour l'exemple du Pas-de-Calais, avec un rappel que Luc BARBIER a déjà fait.

Il a été expérimenté, dans les années 90, dans le Nord-Pas-de-Calais, le label régional tourisme pour tous, et qui a servi de base expérimentale pour le label d'aujourd'hui.

De nombreux acteurs du monde du tourisme et du monde du handicap s'investissent aujourd'hui pour la labellisation, c'est le conseil régional et son comité régional du tourisme, les deux conseillers généraux, les deux comités départementaux du tourisme, l'APF délégation du Nord, mais aussi l'association la croisade des aveugles, etc.

Donc comment ces institutions impliquées participent-elles à créer une offre de loisirs et de tourisme cohérente, sur le territoire, à travers la mission de labellisation. Il y a deux phases principales, la phase préalable à la mobilisation, il faut mobiliser le plus d'acteurs possibles, et ensuite, il faut labelliser. Cela consiste à proposer une offre de tourisme cohérente.

La phase de mobilisation, d'abord, c'est le travail de différents acteurs du tourisme et du handicap pour communiquer sur le label et le faire connaître, et aussi inciter le plus possible de prestataires à se labelliser.

La communication sur le label, c'est faire connaître le label par les consommateurs, le grand public, nous tous, mais aussi les prestataires de tourisme, et valoriser ensuite les équipements labellisés. C'est la mission des comités régionaux du tourisme et départementaux, le CDT 62 et le CDT du Nord, ainsi que de l'APF qui sont présents sur le salon d'aujourd'hui.

Ils effectuent aussi la promotion du label et des équipements à travers leurs actions grand public et à travers leur site internet, et demain le site du CDT du Nord présentera le label au grand public.

Ensuite, on effectue de la communication spécifique auprès des prestataires du tourisme.

Par exemple, je ne vais vous citer qu'un seul exemple, le CDT du Pas-de-Calais a initié une démarche qualité pour ses offices du tourisme, pour sensibiliser à plusieurs problématiques, et bien sûr, en relation avec l'APf, cette formation portera sur l'accessibilité et le label tourisme et handicap.

Ensuite, pour inciter à la labellisation, l'état, la région et le département prennent en compte la problématique d'accessibilité dans leurs différentes politiques de développement de l'offre touristique.

L'exemple dunkerquois est éloquent, puisque l'Etat et la région ont créé un contrat de développement de la ville de Dunkerque, et on a pris en compte l'accessibilité globale, les plages bien sûr, mais aussi les stationnements, les offices du tourisme et divers équipements.

On a subventionné parallèlement sur les lignes du Contrat de plan Etat-Région un musée privé, familiale, qui est accessible, tout près de Dunkerque, et qui a bénéficié d'aides pour ces mises aux normes. Tous les aménagements sont spécifiques aux 4 handicaps.

De même, le conseil général du Nord a des bonifications d'aide à l'hébergement rural qui est accessible.

Il y a de nombreux gîtes dans les Flandres qui sont aussi accessibles, et qui ont pu bénéficier d'aides lorsqu'ils ont créé des équipements spécifiques.

C'est pareil pour les petits offices de tourisme.

La deuxième phase, c'est la phase proprement dite de labellisation qui parachève le maillage du territoire grâce à la mise en réseau des institutionnels invités.

La première phase, c'est le conseil individualisé aux porteurs de projets, c'est une phase qui rassemble tout le monde: les financeurs d'un côté, ce sont toujours les mêmes, Etat, région, département, qui financent des conseillers de l'APF qui vont suivre tous les projets un par un quand ils ont émis le désir d'être accessibles.

Cela veut dire qu'ils expliquent quels sont les aménagements techniques et pratiques. Ils sensibilisent le personnel à l'accueil, ils font connaître les équipements de proximité accessibles aux personnes handicapées.

C'est une mise en réseau très importante qui est effectuée, qui concerne tout le monde, avec aussi les hôtels, les musées, les restaurants, les offices du tourisme, etc.

Ensuite, c'est le binôme des évaluateurs, un représentant du monde du handicap et un du monde du tourisme qui ensemble visitent les équipements pour voir s'ils correspondent au cahier des charges de l'association tourisme et handicap.

Et une fois que ces dossiers sont passés dans les mains des binômes d'évaluation, c'est la commission régionale, qui se réunit mensuellement, qui statue sur les dossiers pour ensuite les proposer à la commission nationale.

Ces réunions régulières nous permettent de veiller et de se concerter, d'harmoniser nos politiques, et aussi de recenser les équipements labellisés et labellisables, et d'essayer d'atteindre, comme pour le Romelaere, un secteur complètement accessible. Il pourrait y avoir plusieurs sites à terme, le Romelaere, la région de Saint-Omer, le Dunkerquois. Les musées, l'hébergement, la restauration, tous les services de loisirs sont incités globalement à se labelliser et quand il y a un manque dans un secteur, on va essayer de trouver un prestataire.

L'objectif, c'est aussi d'offrir des produits complets, des packages, à une clientèle qui pourrait avoir des besoins particuliers en matière de services, d'accueil et de structures de qualité. L'illustration, cela peut être la brochure Handitourisme du CDT du Nord, qui a été éditée en 2004.

**M. BROUX :** Merci Stéphanie. L'objectif dans tous les domaines, c'est qu'une personne handicapée si elle veut faire une activité touristique, si elle veut aller visiter un site culturel, il faut qu'elle puisse se déplacer, séjourner, manger, vivre dans tous les lieux. L'importance est de travailler sur le maillage et toute la chaîne d'accessibilité, pour que les personnes handicapées arrivent par un train accessible, dans une gare accessible, pour aller dans un hôtel accessible, dans une rue accessible, dans un restaurant accessible, dans un musée accessible, une piscine accessible, etc.

C'est l'objectif final de toute l'opération.

L'accessibilité est donc aussi un élément de pleine nature, il y a l'exemple particulier du parc du Romelaere, mais il y a aussi l'Office national des forêts qui est parti dans une grande opération de mise en accessibilité, comme va vous l'expliquer Monsieur Alain LE BERRE, directeur marketing et développement à l'Office national des forêts.

**M. LE BERRE :** Bonjour, peut être vous êtes-vous interrogés sur la présence de l'Office national des forêts à cette table ronde ?

Notre mission est de gérer la forêt publique, qu'elle soit domaniale, propriété de l'Etat ou des collectivités territoriales, des communes.

Nous appréhendons cette gestion de manière globale, selon trois fonctions fondamentales de la forêt : une fonction économique de produire du bois et de le vendre, une fonction environnementale pour la qualité de l'air et un lieu de préservation de la biodiversité, et une fonction sociale pour faire en sorte d'offrir au public des forêts qui soient belles, agréables à visiter.

Les forêts, c'est 200 millions de visiteurs par an, c'est énorme, et nous devons veiller à ce que le public soit accueilli dans les meilleures conditions possibles en aménageant les sentiers, les aires d'accueil, tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas de dégradation du milieu naturel.

Une volonté forte que nous avons à l'Office depuis de nombreuses années, c'est de rendre ces forêts accessibles à tous, et en particulier aux personnes handicapées. Nous avons fortement investi dans les conditions d'accueil des personnes souffrant de handicap en forêt.

Derrière ces propos généraux, il y a des réalisations.

Nous avons, depuis que nous sommes engagés dans cette voie, réalisé ou aménagé dix sentiers en forêt, à la fois pour les personnes à mobilité réduite, je citerai l'exemple d'un sentier péri-urbain sportif près d'Annecy, également les sentiers pour les non-voyants, avec un exemple dans les Yvelines. Et un troisième exemple, c'est la possibilité d'accéder facilement aux plages en bordure de forêt domaniale.

Comment procédons-nous ?

Cela part d'une rencontre entre l'ONF et les collectivités et communes.

Nous essayons de promouvoir presque systématiquement auprès des communes l'aménagement de sentiers en direction des personnes handicapées, mais aussi les communes et les collectivités de plus en plus expriment la demande d'aménagement de sentiers.

La deuxième étape, c'est l'étude préalable de l'aménagement de sentier que nous menons systématiquement avec les associations locales de personnes handicapées, afin de connaître les attentes et les éléments qui doivent être pris en compte.

La troisième étape, c'est la conception du projet, lequel projet est systématiquement validé par les associations avant la mise en œuvre.

La quatrième étape est bien sûr l'aménagement. Nous avons dix sentiers aménagés à ce jour. Nous avons une trentaine de dossiers en cours, qui devraient aboutir d'ici quelques mois.

Nous avons engagé cette démarche depuis dix ans et bien évidemment nous progressons au fur et à mesure que nous apprenons.

Et nous essayons de mettre à disposition des outils, des moyens, des prestations qui soient à chaque fois améliorés.

Nous avons passé il y a quelques années un partenariat avec un constructeur de véhicules tout terrain facilement utilisable par les personnes handicapées, véhicule qui permet de visiter la forêt dans des conditions de sécurité intéressantes dans des zones aménagées.

Ce véhicule tout terrain, appelé modul'évasion, est installé à deux endroits: à Chambord et dans la forêt de Rambouillet.

Notre objectif est de promouvoir cet outil auprès des collectivités, afin qu'elles puissent l'acquérir et offrir un service supplémentaire intéressant les personnes handicapées.

**M. BROUX** : Merci. J'ai déjà entendu parler de ce que vous faites dans le parc de Chambord et cela va faire école.

Petit commentaire: vous avez 200 millions de visiteurs, cela fait rêver tous les professionnels du tourisme, comme chiffre.

Je passe la parole à Monsieur Rémi Hugault, de l'APF, qui est conseiller réseau et notamment chargé de mission sur les thématiques tourisme et handicap, à l'association des paralysés de France.

**M. HUGAULT** : L'APF, s'intéresse naturellement à toute cette partie du tourisme, de la culture et des loisirs. D'une part sur le plan politique et, d'autre part dans son implication directe en tant qu'organisatrice de séjours de vacance pour les personnes en situation de handicap. Et nous avons énormément de séjours pour lesquels nous sommes confrontés, depuis de nombreuses années, aux difficultés liées à l'accessibilité et à l'accueil.

Ce que j'ai entendu ce matin me reconforte. Nous sommes dans le bon sens. Les pierres commencent à être taillées, on va avancer dans l'édifice.

Je ne vais pas revenir sur toutes les règles techniques à appliquer ou les exemples qui ont été donnés. J'ai plutôt envie de m'intéresser à la philosophie des objectifs de ces démarches et à un élément essentiel : la méthodologie.

Car si on arrive à identifier une méthodologie, cela veut dire in fine que c'est reproductible ailleurs.

Tout d'abord sur la philosophie, les approches qui nous ont été décrites ont délaissé la simple compensation des difficultés particulières pour aborder les problématiques sous l'angle de la non-discrimination fondée sur l'accueil de tous dans les structures.

Ce regard nous va très bien et correspond à ce que revendique l'APF : l'accès à tout pour tous. C'est le droit à la cité pour tous, le droit pour tous d'être citoyen dans son environnement et son quotidien.

Nous l'avons rappelé dans le cadre du projet de loi. Nous n'avons pas été entendu, mais nous ne désespérons pas de l'être au moins sur la deuxième lecture, nous verrons.

Sur la méthodologie, j'ai relevé des points communs dans ce qui a été présenté. J'en vois trois principaux : une démarche de proximité, un décloisonnement des compétences et une concertation organisée.

La démarche de proximité est essentielle pour mettre réellement en adéquation les besoins des personnes avec les contraintes des sites traités.

Le décloisonnement des compétences est la prise de conscience que chacun dans son coin ne peut pas trouver tout seul toutes les solutions. L'ingénieur peut être bon dans son domaine, et mettre en œuvre des solutions, qui ne seront pas adaptées par un manque de connaissance des besoins réels. Cette transversalité du « travailler ensemble » pour mixer les compétences est un élément pivot pour la réussite de cette stratégie.

Et puis enfin c'est le dialogue et la concertation qui permettent de dépasser les antagonismes. Et les exemples de ce matin démontrent que c'est possible. Le résultat est que chacun des acteurs a pu s'imprégner de cette culture partenariale dans le respect et la connaissance de l'autre. C'est important de le dire et de le redire. C'est essentiel dans la méthodologie.

Pour conclure il me semble que les clés de réussite que l'on pourrait dégager sont en premier lieu la volonté politique. Puisque, comme dans tout projet, s'il n'y a pas de volonté politique, on n'avancera pas. Et ce n'est pas forcément le responsable travaux, ni le directeur technique qui décide. C'est bien l'élu qui est quelque part à un moment donné sur le financement de l'étude et la poursuite du projet.

En second lieu, il est impératif que la concertation soit organisée et structurée dans un groupe de pilotage avec un coordinateur, et l'ensemble des acteurs potentiels avec pour objectif la rédaction d'un cahier des charges et d'une programmation pour la mise en œuvre. Cette dynamique concertée fondée sur une vision partagée de la société permet d'identifier l'ensemble des besoins. Et puis il faut élargir la réflexion et le champ d'action à tout l'environnement physique mais aussi social. Il ne suffit pas que le musée en centre ville soit accessible, s'il n'y a pas de trottoir, d'hôtel, de restaurant accessibles. Aujourd'hui les premières pierres sont mises en place, il reste à poursuivre la construction de l'édifice de l'intégration et de la non discrimination.



Merci.

**M. BROUX** : On va vous donner la parole pour deux ou trois questions.

**UNE PERSONNE DE LA SALLE** : J'ai une question pour le monsieur de l'ONF, quelle est votre position par rapport aux associations de personnes handicapées qui se sont mobilisées autour de l'utilisation des modul'évasions, quad, etc, il y en a d'autres. Quelles sont leurs autorisations de circuler dans la forêt domaniale.

**MME ROUET** : Je suis Sabine ROUET et je vais répondre au nom de l'ONF. Il faut d'abord faire la différence entre modul'évasion et un quad. On ne peut pas assimiler aujourd'hui le modul'évasion à un quad. Le modul'évasion, c'est un véhicule électrique tout terrain adapté aux personnes handicapées, personnes en fauteuil. Souvent, ce modul'évasion est comparé au quad alors qu'on ne peut pas l'assimiler à un quad et on peut avoir beaucoup de demandes de quad à l'ONF qui demandent à circuler en forêt. Le quad, c'est un véhicule à quatre roues.

**M. BROUX** : C'est une moto à quatre roues à moteur thermique qui pollue et qui fait du bruit. Le modul'évasion, c'est la même chose avec un moteur électrique qui ne pollue pas.

**MME ROUET** : Ce n'est pas tout à fait la même chose, puisqu'on s'adresse quand même à un public en fauteuil qui ne peut pas avoir accès au quad. Au niveau engin, cela a un petit peu la même envergure, le modul'évasion, c'est un véhicule électrique, non polluant, silencieux et tout terrain. Au niveau de la forêt, et c'est une grande différence au niveau de l'accessibilité de la forêt, c'est silencieux, et nous souhaitons, au niveau de l'Onf, faciliter l'accessibilité à ces modul'évasions en forêt, mais pas n'importe où, là où l'ONF souhaite et peut donner l'autorisation. La différence avec un quad, c'est que le modul'évasion sert à la découverte des forêts pour les personnes handicapées qui n'y ont pas accès d'une autre façon.

**UNE PERSONNE DE LA SALLE** : Vous avez une association Handi Quad qui vous demandera l'utilisation du quad.

**MME ROUET** : On ne l'a jamais eue à l'ONF.

**LA PERSONNE DE LA SALLE** : Attendez-vous à l'avoir.

**MME ROUET** : On verra à ce moment-là. On ne peut vous donner une réponse si générale.

Cela va dépendre de la forêt où il sera utilisé, cela va dépendre de l'espace matériel, et aujourd'hui, on ne peut pas répondre de façon aussi formelle « oui » ou « non ».

Cela dépend du lieu dans lequel ces associations voudront venir en forêt, de la fréquence et de l'utilisation, et bien évidemment, tout cela devra être cadré et contrôlé, si on accepte de le faire.

A priori, notre volonté est d'ouvrir les forêts au public handicapé.

**UNE AUTRE PERSONNE DE LA SALLE :** En ce qui concerne les plages, vous avez dit que vous permettiez l'accessibilité aux plages aux personnes handicapées, comment pratiquez-vous l'aménagement?

**M. LE BERRE :** D'abord, la localisation, c'est l'île de Ré qui a des forêts domaniales et l'île d'Oléron.

Quel est le système que nous avons mis au point?

En fait, il y a deux systèmes possibles: un système en caillebotis, ce sont les lattes de pin traitées, reliées par un fil en inox et des rondelles en caoutchouc intermédiaires, d'une largeur de 1,50 mètres, et qui sont très adaptées à ce genre de terrain, le caillebotis épousant le relief du terrain.

Sachant que l'objectif est d'avoir un terrain le plus possible en pente douce. Nous avons cette technique, et je crois qu'elle a montré qu'elle était très bien acceptée par les personnes qui ont fréquenté ces lieux.

La deuxième technique, ce sont des passerelles en pente douce, des pentes qui sont relative ment modestes, entre 3 et 7%.

Ce produit, qu'on a développé, a répondu aux attentes des usagers.

Donc, deux techniques essentiellement.

**UNE PERSONNE DE LA SALLE :** J'ai une question pour Mme Fabre et j'aimerais savoir comment les musées fonctionnent dans votre réseau de tourisme dans le Nord-Pas-de-Calais. Il y a une association de conservateurs très efficace mais je ne trouve pas que l'évolution des musées sur les questions du handicap dans le Nord-Pas-de-Calais soient mises à part l'accessibilité aux personnes aveugles et malvoyantes, très virulente.

**MME FABRE :** Je ne vois pas à quel musée vous faites référence, ou à quel type d'accessibilité mais il y a des musées qui sont impliqués dans la démarche de labélisation qui ne sont pas encore labellisés car ce sont des travaux d'aménagement qui peuvent être lourds.

Il y en a par exemple à Roubaix.

**LA PERSONNE DE LA SALLE :** Non, mais je voulais savoir comment, par rapport aux autres, puisque vous êtes fédérateur, comment fonctionnaient les musées dans les articulations générales puisqu'on sait bien que c'est un environnement global qu'il faut penser.

De votre point de vue à vous, car je connais le mien, j'aimerais savoir comment vous sentez l'intérêt ou la tiédeur de ces établissements culturels.

**M. BROUX** : En clair, vous pensez que les établissements culturels du Nord-Pas-de-calais sont extrêmement tièdes, voir très froids pour se lancer dans une accessibilité. C'est bien votre analyse personnelle ?

**MME FABRE** : Ils font plus qu'ailleurs mais pas suffisamment.

En fait, ils sont intégrés comme tous les prestataires mais on repose beaucoup sur les offices de tourisme qui maillent le territoire. Ce sont les unions départementales des offices du tourisme et des syndicats d'initiative qui sont nos relais, ainsi que tous les directeurs d'office de tourisme.

Sur leur propre secteur, ils essaient de mobiliser le plus de prestataires possible, dont les prestataires d'offres culturelles, et les musées en font partie. Après, ce sont des politiques incitatives. On n'a pas le rôle d'obliger les musées à être accessibles, c'est la politique de la ville, ce sont les politiques communales. On se repose sur le réseau le plus mobilisé pour qu'à terme chaque musée soit accessible.

A ce jour, on en a au moins une dizaine sur la métropole. Au Romelaere, je ne sais pas ce que vous appelez musée, mais la maison du papier, par exemple, est accessible.

Il y a aussi Arc International qui est une visite culturelle, qui a fait d'énormes travaux pour être accessible à tous les publics.

**M. BROUX** : si je peux me permettre d'apporter un complément, le label tourisme et handicap, c'est un moyen de s'identifier pour une promotion, une diffusion d'information en France et à l'étranger, et dont l'objectif est que les personnes handicapées de France et d'Europe et d'ailleurs sachent dans quelle zone ils peuvent aller, dans quel hôtel, dans quel musée, dans quel parc, etc.

Mais après, chacun est libre de faire ce qu'il veut.

Donc si un musée ne veut pas, un restaurant non plus, personne ne forcera, ce serait une erreur je pense de tout point de vue, mais personne ne force quiconque à s'engager dans la démarche du label.

**LA PERSONNE DANS LA SALLE** : ma question va être plus précise : comment intégrez-vous les directions régionales des affaires culturelles, je suis au ministère de la culture, dans ce vaste dessein dynamique de votre région?

**M. BROUX** : A c'était cela la question ! Je vais laisser répondre le Nord-Pas-de-Calais pour l'aspect régional. Je vais vous répondre d'une manière nationale. Il y a certaines régions où ça marche et d'autres non, c'est un problème d'histoire, d'hommes, de femmes, de vie. L'objectif est sur la collaboration. Par contre, je ne sais pas ce qui se passe dans le Nord-Pas-de-Calais.

**MME FABRE** : On a un réseau de tourisme, on n'a pas pris de contacts avec les Affaires culturelles, mais on les contacte sur d'autres problématiques. Donc, à

terme, c'est un partenariat tout à fait envisageable, surtout que vous avez l'air intéressé. Rien ne vous empêche de venir nous solliciter, ce sera avec plaisir.

**MME RABET :** Aujourd'hui, les musées représentent 19% des labellisés tourisme et handicap."

39% les hébergements, 11% les restaurants, 5% les campings, 5% les offices de tourisme, 4% les châteaux, 3% les fermes pédagogiques et les jardins.

Les musées ne sont pas en mauvaise place, mais parfois, on a l'impression, moi, je suis correspondant en Pays de Loire, on a plus facilement des contacts particuliers avec MONUM que directement avec des services de notre propre DRAC. On passe par la grande maison et cela redescend par nos grandes structures régionales. C'est comme ça que ça se passe dans ma région.

**UNE AUTRE PERSONNE DE LA SALLE :** Bonjour, je suis Gisèle SCHNEIDER, je suis du Comité régional du tourisme des Alpes de Haute-Provence, on s'est lancé dans la démarche tourisme et handicap depuis plus d'un an, avec le processus de labellisation, de formation des évaluateurs, etc., et donc je suis coordinatrice de cette démarche au niveau du Cdt.

On a aussi souligné ce problème en comité de pilotage avec les associations, d'avoir des hébergements, des musées, des activités, tout ça, mais il faut aussi des services publics, des trottoirs, des transports, etc.

Vous parliez de l'exemple dans le Nord-Pas-de-Calais. Quelle solution pour nous, structure touristique, pour agir et pousser les élus et les politiques à aménager leurs municipalités car ce n'est pas de notre ressort ?

Comment avez-vous fait ?

**MME FABRE :** Je fais l'exemple du dunkerquois, c'est l'Etat et la région et les services touristiques qui mettent en place des contrats de développement touristique avec des stations. Cela permet de financer le développement touristique d'une ville, d'une station, d'une collectivité, sur deux à six ans. On intègre dans le cadre de ces contrats les problématiques d'accessibilité globale. On a pris en compte par exemple les parkings et le lien parking-plage par exemple à Dunkerque. Voici les outils dont nous disposons, mais il y a sûrement d'autres outils dans d'autres régions, dont la vôtre.

Il y a peut-être d'autres exemples, mais que je ne connais pas, c'est une organisation régionale.

**M. BROUX :** Je suis allé à une réunion à Marseille sur cette question là. On m'a dit : « Quelle drôle d'idée de faire ça à Marseille, c'est une ville où ça monte, où ça descend, rien est accessible, il faudrait que les trottoirs soient accessibles ».

Si chacun attend que le voisin commence à travailler pour agir, on pourra attendre longtemps. Nous sommes dans le tourisme. Déjà que les professionnels du tourisme se mettent en accessibilité, et à partir du moment où il y aura l'hôtel de tourisme accessible, il y aura forcément une pression par capillarité pour que la ville fasse un effort pour ses trottoirs, et après ce sera la

piscine qui suivra, etc. Alors, tout n'est pas en œuvre, demain ce ne sera pas encore fait, il faut qu'on fasse le travail qui est devant nous. Dans le tourisme, nous, tous les professionnels du tourisme, faisons déjà tout ce qu'il faut. On travaille avec la SNCF pour que les transports se développent. Petit à petit, un pas a été fait depuis cinq ou six ans, et puis tout ce qui est voirie, cela progresse. Mais cela ne doit pas nous arrêter dans le cadre du tourisme.

**UNE AUTRE PERSONNE DANS LA SALLE :** A Angers, sur une ville, nous aussi on s'est engagé dans la démarche et on a tracé un circuit dans un centre historique. Ce n'est pas une mince affaire, on a des pavés, des zones inaccessibles et des pentes importantes.

Je suis partie du tracé pour après voir quels étaient les monuments et les commerces accessibles, on n'en a pas du tout. Tout le travail est à faire. Au niveau du financement, on a eu la chance d'avoir un contrat pôle touristique urbain, propre à notre région, entre l'état, la région, la ville et l'agglomération et on a inscrit une ligne tourisme et handicap pour avoir du financement.

**M. BROUX :** Je voudrais redonner la parole à nos intervenants pour conclure.

**M. BARBIER :** Deux petites entorses: la première, c'est que, quand on parle de volonté politique, on doit beaucoup à Mme de Messine, dans le Pas-de-Calais, car du jour où elle est arrivée, on a eu plus de moyens, ça a changé beaucoup de choses, notamment avec votre DRT. Il y a beaucoup de projets qui se mettent en place.

La deuxième chose, c'est la montgolfière que je vous ai montrée, mais c'est un gros alibi car on fait notre communication dessus. Notre outil de communication, il est fait avec l'APF.

Quand on peut faire une montgolfière accessible, quand on parle des problèmes d'aménagement urbain, on fait dans le luxe et l'opulence, c'est pour montrer aussi aux élus que quand on veut, on peut. La montgolfière est là pour montrer que quand on a une volonté, on peut aller très loin, car ce n'est pas donné à tous d'aller faire un tour en montgolfière le matin en se levant.

Ma conclusion, c'est que tous les problèmes techniques ont une solution, c'est une question de moyens. Quand on veut, on peut tout faire.

**MME RABET :** En conclusion, il y a beaucoup de choses qui ont été dites, le label est jeune aujourd'hui, il doit encore faire ses preuves mais c'est pour nous une expérience riche pour nous permettre d'avoir un meilleur contrôle sur les équipements accueillant et des structures d'accueil du public et cela nous a permis d'avoir une nouvelle vision sur tous les équipements accueillant du public, de renforcer nos actions en faveur de la formation de tous les publics puisque l'accessibilité, ce n'est pas uniquement des aménagements c'est une manière d'accueillir et d'offrir à tous les publics un accueil de qualité, de considérer la personne qu'on accueille, d'où qu'elle vienne et quelle qu'elle soit

**M. LE BERRE** : Très simplement, la forêt est belle, et parce qu'elle belle, elle est doit accessible à tous. A l'ONF, nous avons la volonté, nous nous faisons même un devoir d'améliorer les conditions d'accueil pour toutes les personnes et notamment les personnes handicapées.

**M. HUGAULT** : Revenir sur un point de conclusion, il y a la volonté politique mais il y a aussi le partenariat. Un bon partenariat, c'est celui qui respecte les compétences et les responsabilités de chacun. Et ce n'est pas par hasard que je le dis, puisque les associations sont avant tout là pour porter la parole des citoyens, de leurs usagers et des personnes elles-même, elles ne sont pas là pour réaliser. Et quand j'entends dire: comment faire pour que la rue et les transports soient accessibles? C'est le rôle des associations de faire des pressions politiques et pour ce faire, elles doivent bien se garder d'être ailleurs, elles doivent être là, représentantes des citoyens. Ce sont elles qui font bouger les choses et à l'APF, nous nous y attelons.

**M. BROUX** : Au sein du CDT du Gard, qui sont entrés dans la démarche du label depuis le début, ils ont un recul.

Et maintenant ils commencent à avoir le recul de ce qu'apporte le label. Les premières études qu'ils ont fait montrent que le label apporte beaucoup pour la région, beaucoup de clientèle vient justement dans la Gard car il y a des actions d'accessibilité au niveau des hôtels que de l'animation.

C'est un élément très positif de retombées économiques et l'économie est importante dans le tourisme.

Je vous remercie.

Nous passons à la troisième et dernière table ronde.

Hier, les ministres ont signé la charte nationale de l'accessibilité : M. de Robien, M. Bertrand, M. Lamour, M. Daubresse, et aussi les professionnels du tourisme, de la culture, du mobilier urbain, du cadre bâti, du sport, etc.

Un professionnel n'a pu être présent hier matin pour signer cette charte, le président du SNECAC, qui est le syndicat des parcs de loisirs, nous vous préciserons l'intitulé exact tout à l'heure. Pour résumer, le SNECAC représente l'ensemble des parc d'attractions et de loisirs, comme EuroDisney, le parc Astérix, etc, tous ces éléments qui émaillent le territoire pour des animations, et donc il veut signer cette charte à 12h30, ce qui conclura notre atelier dédié à la culture et au tourisme.

J'accueille maintenant Mme Corinne Beaujard de l'office du tourisme de Sète, M. Goudard de l'association Résonance, Mme Frédérique Dumont d'Archimède et M. Nicolas Jabondon de la station des Karellis.

C'est M. Goudard qui est directeur artistique de l'association Résonances, qui va commencer cette table ronde autour des pratiques sportives et artistiques.

**M. GOUDARD** : S'interroger sur l'intégration des personnes handicapées dans les pratiques artistiques et culturelles, c'est se rendre compte que ce questionnement entraîne obligatoirement d'autres questionnements, comme

l'évolution de la place de l'art et de la position de l'artiste dans la société, la relation entre l'art et les publics ou populations, les financements publics de la culture.

Cela met en jeu une grande diversité d'acteurs, de disciplines qui peuvent conduire à des positions divergentes voire antagonistes et, suivant comment on conduit les choses, il peut y avoir des risques d'accroître des incompréhensions, des désaccords plus que des unissons.

Mettre en œuvre une telle démarche, c'est donc réfléchir et travailler sur la place des pratiques artistiques pour l'ensemble de la population, y compris les personnes handicapées.

Faire le choix de favoriser l'accès des personnes handicapées à l'offre culturelle, c'est élaborer et mettre en œuvre une politique culturelle, d'éducation artistique qui englobe chacun d'entre nous, où les critères d'exigence, de recherche d'une grande qualité sont des éléments primordiaux. C'est donc aborder cette problématique dans une vue d'ensemble, non spécifique, qui se situe très clairement en dehors d'une vision thérapeutique, ou de soin.

Il est certain que la politique volontariste pour l'éducation artistique menée par l'Etat depuis plus de trente ans et l'engagement des collectivités locales a permis la construction d'un socle d'offres culturelles et artistiques diverses et nombreuses. La question est d'en donner les clés d'accès à un cercle plus large et de favoriser la pratique et la rencontre avec des langages artistiques le plus tôt possible dans la vie pour chacun d'entre nous.

Il nous paraît essentiel d'aborder la question de l'accessibilité des personnes handicapées aux pratiques artistiques dans le cadre général des pratiques amateurs et plus particulièrement dans cette notion de vivre-ensemble.

Cela permet d'envisager ce questionnement, et la réflexion qui en découle, avec la même approche, avec les mêmes exigences que lorsque l'on évoque le développement des pratiques amateurs.

De quoi les amateurs ont-ils besoin ? D'une information regroupée et aisément disponible, d'un encadrement dont la qualité soit reconnue, d'espaces d'expérimentation, de pratique, d'ouverture à diverses disciplines artistiques, à la création, de lieux de travail et de répétition, mais aussi d'ouverture des structures culturelles à leurs pratiques, ainsi que de rencontres avec le public : levers de rideaux, festivals amateurs, et/ou professionnels, d'occasions de reconnaissance, de valorisation, de promotion de leurs pratiques.

C'est donc aussi dire qu'il n'y a pas d'attitudes spécifiques à développer en direction de ce public, comme le souligne Charles Gardou dans son ouvrage "Reconnaître le handicap..." : *"La personne handicapée pose des problèmes d'accès qui ne lui sont pas spécifiques : ignorance et créativité difficile. Voir, entendre, toucher, sentir, marcher, communiquer, parler, réfléchir, mémoriser, savoir comprendre, expliquer, chercher, sacraliser, désirer, poétiser, s'impliquer, projeter, inventer, changer, investir, mourir. Cet ensemble porte un nom : c'est l'identité personnelle. Après cela, reste encore à apprendre l'action : à valoriser le rêve, sa différence, confrontée à ce que la culture comporte d'universel."* Les projets ne doivent pas être conçus seulement pour telles ou

telles personnes, mais aussi s'adresser à tous. Cette démarche permet, immanquablement, de brouiller les repères classiques du handicap. Dès lors, à la notion de "situation de handicap", il convient d'associer celle de "qualité de vie".

Envisager la question des pratiques artistiques et des personnes handicapées dans le cadre des pratiques amateurs, c'est sous-tendre l'ouverture, l'accessibilité, l'accueil des personnes handicapées au sein des divers lieux culturels, d'enseignements, de pratiques et donc provoquer un autre regard, favoriser les rencontres et les échanges. C'est engager, non pas seulement une écoute passive et bienveillante mais, nous dit encore Charles Gardou, *"un acte éthique qui consiste à accepter l'autre avec ses défaillances corporelles ou mentales, dans sa radicalité altérité parfois."*

Autrement dit, il apparaît de manière très lisible que c'est dans l'association, le mélange, la complémentarité, le brassage des compétences entre personne en situation de handicap et personne "valide" que le décroisement, la rencontre, le développement des compétences, l'ouverture, la reconnaissance, peuvent exister.

C'est bien en choisissant de ne revendiquer ni une pratique artistique différente des autres, ni une attitude compatissante, ni la glorification d'un univers artistique spécifique aux personnes handicapées, ni la béatification de l'acte artistique qu'elles réalisent, qu'un maillage progressif peut se tisser, mêlant le tissu social, culturel et institutionnel.

C'est de cette manière et dans l'état d'esprit que je viens de vous dépeindre, que Résonance Contemporaine agit aujourd'hui. C'est également à partir de ce fond que le contenu de la convention qui lie Résonance Contemporaine au Conseil Général de l'Ain a été établi, et que le travail avec les divers services se construit et se développe.

Par ailleurs, les départements sont au premier rang des collectivités contribuant à la promotion d'une politique active en faveur des pratiques amateurs notamment à travers des ADDIM, ADDIM, ou ADDIM qui réunissent l'Etat et les Départements autour d'objectifs communs.

Cette volonté des départements, couvrant ainsi tout le champ des pratiques artistiques permet d'envisager ceux-ci comme l'un des principaux partenaires pouvant faire avancer cette problématique de l'accessibilité des personnes handicapées aux pratiques culturelles sur l'ensemble de ce territoire. En effet, c'est véritablement à l'échelon départemental que les choses doivent être abordées, si l'on veut vraiment faire un travail en profondeur qui portera ses fruits dans le temps. Le département de l'Ain a ouvert une nouvelle ligne budgétaire de 80 000 € pour favoriser des projets artistiques qui associent des personnes handicapées, des professionnels de la culture, et des personnes valides. Ceci sous la forme d'un appel à projet.

On a également besoin de cette dynamique départementale pour associer à celle-ci plus facilement celles des communautés de communes et des villes, en définissant une chaîne de responsabilité, de complémentarité et d'actions à chacun de ces échelons. La mise en place d'une concertation vraie et pérenne avec les représentants institutionnels de ces secteurs est impérative.



Par ailleurs dans tous les champs disciplinaires, les structures, compagnies, sont de plus en plus nombreuses à concevoir des projets qui tissent de nouveaux rapports à la culture avec des publics, des groupes sociaux, des territoires. C'est un mouvement que l'on perçoit également dans l'Ain et qui demande à être mieux reconnu et avec lequel on sent très bien que s'élaborent les fondements d'un renouvellement de l'action culturelle.

Il y a là des liens à tisser et des modes de collaborations à construire pour une approche globale dans laquelle doit trouver place notre préoccupation d'accès à la culture pour les personnes handicapées. Résonance Contemporaine, en tant que Pôle Ressource Culture et Handicap, place les choses en ce sens auprès de chacun des acteurs. On le voit bien qu'il faudra du temps, de la rigueur, de la détermination, de l'enthousiasme, tant les chemins qui s'offrent, la difficulté des choix, des priorités, des intérêts pas toujours conciliables, l'évolution encore plus grande des mentalités restent encore à franchir.

C'est un challenge difficile, délicat, périlleux à bien des égards, mais que nous avons choisi de relever car nous pensons qu'il est de notre responsabilité d'y assumer notre part.

Responsabilité parce que Résonance Contemporaine mène une aventure musicale depuis 25 ans avec des musiciens "handicapés mentaux" et musiciens valides. Une action qui associe une structure médico-sociale de l'ADAPEI de l'Ain, le centre d'aide par le travail de Treffort, dirigé par M.Chevalier, et Résonance Contemporaine, structure culturelle tournée vers la création, la diffusion, la promotion de la musique moderne dans toute sa richesse et diversité.

C'est en cherchant à travailler dans un esprit d'ouverture et d'un réel partenariat à toutes les étapes d'un projet artistique fort, avec des artistes, des ensembles professionnels et amateurs, des compositeurs, des metteurs en scènes, que celui-ci a pris une place au sein de la vie culturelle du Département, de la région, ainsi qu'à l'étranger, qu'il recueille, aujourd'hui, les éléments de la reconnaissance.

Esprit d'ouverture et partenariat. C'est le fil conducteur de Résonance Contemporaine de son action en tant que Pôle Ressource Culture et Handicap. A toutes les étapes de ces missions, le partenariat est affirmé ici, comme une nécessité vitale. Il va permettre de définir progressivement là où commence et là, où finit le champ d'intervention et le rôle des divers acteurs concernés.

C'est aussi le choix de l'élaboration en commun d'une charte d'objectif, dont le contenu sera de préciser les dispositifs et les modalités qui permettent l'accès des personnes handicapées aux pratiques artistiques dans les lieux de pratiques et d'enseignements artistiques. Cela donne lieu à une concertation étroite aussi bien avec les services d'actions sociales culturelles et de communication du Conseil Général de l'Ain, qu'avec l'ensemble des acteurs : de personnes handicapées, d'associations, de professionnels, d'institutions médico-sociales, culturelles, de lieux de pratiques et de diffusion, d'enseignement etc...

Défendant la primauté d'un développement artistique et culturel, en lien avec l'ensemble des populations, notamment les personnes handicapées, ou des territoires, pour lesquels nous désirons voir émerger une dynamique de développement culturel selon des objectifs clairs. Il s'agit de favoriser la capacité d'une société à encourager l'évolution des langages et des formes artistiques. Il convient de faire advenir de nouvelles compréhensions à l'échelon territorial qui favorisent une reconnaissance et déclenchent des décisions concrètes et communes à plusieurs partenaires. C'est travailler à la mise au point d'un dispositif de soutien et d'accompagnement à l'émergence artistique et culturelle qui associera largement les personnes en situation de handicap et tout un chacun.

**M. BROUX** : Merci. Nous passons dans un autre type d'action, plus dans un domaine tourisme-Etat, car ce sont des stations qui doivent intégrer tout un tas d'éléments sur un site, un pays, donc avec l'exemple de Sète et donc avec Corinne Beaujard, chargée d'études et de développement à l'office du tourisme de Sète.

**MME BEAUJARD** : Je ne doute pas que tout le monde connaisse Sète, j'en suis persuadée.

Sète se situe dans l'Hérault entre Montpellier et Béziers, à 30 km de Montpellier précisément. C'est une ville de 40 000 habitants, bordée d'un côté par la mer méditerranée, de l'autre par l'étang de Thau. C'est presque une île, on a l'habitude de dire « l'île singulière ».

L'image traditionnelle que l'on a de Sète, c'est un peu l'image d'Épinal d'une ville avec le port en centre ville, le port de pêche, ce qui est une particularité en région méditerranéenne. Sète est le premier port de pêche en Méditerranée française.

Sète allie à la fois un tourisme urbain avec plusieurs musées et une vie artistique et culturelle importante, et un tourisme balnéaire grâce à ses 12 km de plage.

Le tourisme est marqué par une forte concentration en période estivale, bien qu'il tende de plus en plus à s'étaler sur la saison, ce que toute station touristique cherche. En ce sens, la clientèle des personnes handicapées peut nous aider à désaisonnaliser la fréquentation touristique.

En ce qui concerne l'accessibilité des personnes handicapées, la ville de Sète mène des actions depuis une dizaine d'années, mais ce n'est que récemment qu'elle a affiché clairement sa volonté d'inscrire l'accueil des personnes handicapées comme un objectif prioritaire de développement touristique. Il existe depuis l'an dernier un schéma touristique, document cadre fixant les objectifs de développement et les actions à mener pour les années à venir. Une des actions de ce schéma est d'améliorer l'accueil de la clientèle handicapée.

L'objectif pour accueillir cette clientèle est de créer une offre globale pour apporter une réponse adaptée au besoin des personnes handicapées. Cette réponse doit être adaptée tout au long de leur séjour. C'est la condition sine

qua non pour pouvoir communiquer et assurer la promotion de la destination auprès de cette clientèle. En effet, Il ne suffit pas d'avoir un hôtel, un restaurant, un musée accessible, encore faut-il qu'il y ait des cheminements, des moyens de transports adaptés qui permettent d'accéder aux différentes prestations accessibles.

C'est essentiel si on veut promouvoir la destination auprès de cette clientèle spécifique.

Comment va-t-on faire pour mettre en œuvre ce projet ?

Tout d'abord, pour y arriver, le schéma de développement touristique a été mis en place et un chargé d'études a été recruté.

Bien évidemment, pour développer l'offre accessible, nous nous appuyons sur le label Tourisme et Handicap, gage de fiabilité et de qualité des prestations proposées, et qui permet de communiquer et d'organiser cette offre.

Nous travaillons avec une association locale de personnes handicapées, l'Association des Handicapés du Languedoc, qui est un partenaire très important. Il est évaluateur tourisme et handicap, mais aussi parce qu'il est force de propositions, de conseils, et qu'il possède une expérience d'utilisateur de terrain.

Actuellement, nous recensons ensemble des prestations qui sont d'or et déjà accessibles, ou qui pourraient l'être rapidement avec quelques aménagements. A l'automne, nous mènerons un travail de sensibilisation auprès de ces professionnels, pour qu'ils adhèrent à cette démarche volontaire « tourisme et handicap ».

Nous travaillons également en partenariat avec le comité départemental du tourisme, très dynamique sur cette question de l'accessibilité aux sites et prestations touristiques, et qui était un des précurseurs dans ce domaine. Actuellement, Ils reformulent, réadaptent leur mode d'intervention dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées. Ils vont recentrer leurs interventions sur les sites pilotes, dont la ville de Sète fait partie.

En interne, il faut également intégrer, le plus en amont possible, les besoins spécifiques de cette clientèle dans les projets d'aménagement ou de création d'activités. C'est ce qui est fait au niveau des services techniques municipaux qui sont sensibilisés à ces questions, et également au niveau de l'office de tourisme dans les nouvelles actions mises en place. C'est le cas notamment sur les projets de circuits audio-guidés. Nous réfléchissons, en partenariat avec l'Association des Handicapés du Languedoc, à un circuit qui soit adapté à ce public.

Ce que nous cherchons, dans un premier temps, ce n'est pas a avoir une offre pléthorique, mais une offre classique, diversifiée, globale qui réponde à la demande la clientèle : des possibilités de transport, des cheminements au niveau de la voirie, des hébergements qui soient adaptés, des restaurants accessibles, une offre de loisirs et de découverte adaptés. Cela permet d'accueillir dans des conditions satisfaisantes les personnes qui ont un handicap.

Nous essayons de fonctionner avec les professionnels qui sont déjà quasiment prêts, qui n'ont pas beaucoup de travaux à réaliser. Par la suite,

l'offre se développera avec le travail de sensibilisation que nous accomplirons et l'effet boule de neige.

Voilà comment nous travaillons.

En matière d'offre touristique adaptée, il existe, au niveau des aménagements urbains, un cheminement accessible qui part de la gare et qui rejoint les plages, soit 6 km de traversée de la ville. Sur ce cheminement les passages surbaissés sont équipés de dalles podotactiles, les trottoirs les plus larges disposent d'un rainurage au sol qui permet aux aveugles de se guider (un moule spécial a été réalisé par la ville de Sète et des entreprises spécialisées). Sur ce même cheminement, actuellement, il existe un programme d'installation de feux sonores pour les personnes mal voyantes et aveugles.

D'autres aménagements de voirie plus ponctuels existent, notamment aux abords des services publics.

Au niveau des plages, 5 plages sont accessibles du 15 juin au 15 septembre, 2 nouvelles sont ouvertes cette année. Elles disposent d'une rampe d'accès d'un cheminement sur le sable, pour certaines de toilettes accessibles et de tiralos.

Concernant les musées, sur les 4 musées que compte la ville, 2 viennent d'avoir le label tourisme et handicap. Les autres doivent effectuer des travaux d'aménagement pour obtenir ce label.

Il existe un hôtel-restaurant 3 étoiles qui est labellisé et un restaurant.

Au niveau des activités sportives, le centre balnéaire dispose d'un matériel spécial de mise à l'eau. L'AHL, l'association des handicapés, propose des activités de voile, piscine et tandem. Sète a la chance d'avoir sur place cette association qui propose également du transport spécialisé qui n'est pas exclusivement réservé aux sétois mais également ouvert aux touristes.

L'office de tourisme réalise actuellement des travaux qui vont permettre par la suite de demander le label tourisme et handicap.

Voilà la base de notre offre actuelle qui doit à présent se compléter et se diversifier.

L'objectif de notre démarche, c'est d'assurer la promotion de la ville de Sète vers cette clientèle spécifique.

Ce n'est que la construction d'une offre globale qui permette de prospecter de manière ciblée ce marché. La notion de chaîne de l'accessibilité est primordiale. Il s'agit d'un segment de clientèle économiquement intéressant, c'est une réalité économique. Pour nous, c'est aussi une démarche commerciale. Il ne s'agit pas seulement d'avoir le label et d'être content de l'avoir, mais il faut en faire la promotion, communiquer sur ce label pour le "vendre".

Je crois qu'un des éléments à garder en mémoire est qu'au-delà d'un meilleur accueil pour les personnes handicapées, le label Tourisme et Handicap permet un confort d'accueil pour tous (personnes âgées, familles avec poussette).

Voilà notre manière d'agir et notre réflexion actuelle.

**M. BROUX** : C'est là où on voit la différence culture entre le monde du tourisme et celui de la culture. Le but du tourisme est de vendre des prestations et de faire venir le maximum de gens.

La culture... Le terme vendre est encore considéré comme grossier.

J'ai un rêve secret, c'est de pouvoir un jour labelliser une ville : sur le panneau de la ville de Sète, labellisation avec les quatre handicaps. Tout serait labellisé, tous les espaces publics, tous les lieux recevant du public : les musées, la Poste, la mairie, les hôtels, les restaurants, etc. Cela viendra un jour, je pense.

Nous passons du chaud au froid au niveau des températures, pas forcément au niveau de l'ardeur et de la chaleur que peuvent trouver les résidents, en passant de Sète au Karellis en Savoie, avec Nicolas JABODON, de l'office du tourisme.

**M. JABAUDON** : Bonjour à tous. Je vais vous parler de l'expérience des Karellis en matière d'accessibilité. C'est au-dessus à Saint-Jean-De-Maurienne, en Savoie. C'est la seule station associative de France, d'Europe, du monde.

Tout a commencé il y a une dizaine d'années avec l'organisation des qualifications départementales des championnats handisports. Je vais plutôt axer mon propos sur l'hiver et le ski bien que la station des Karellis soit ouverte cet été, et nous vous y attendons nombreux.

Tout a commencé lors d'un partenariat qui s'est fait entre la société Teyssier, qui produit des matériels pour le ski, les remontées mécaniques pour l'aménagement des téléskis et des télésièges, le club des sports des Karellis pour l'organisation de la compétition et l'école de ski français (ESF) sur laquelle, je vais m'attarder un peu. Et, sans oublier, le département de la Savoie.

Tout cela a pu voir le jour grâce à des subventions du conseil régional Rhône-Alpes, et ensuite, la société Teyssier a continué à proposer des stages AVF sur la station.

Aujourd'hui, la station, c'est 2 600 lits, petite station et nous avons 5 moniteurs ESF diplômés.

Au niveau du matériel, nous avons un dual ski, un uniski, trois fauteuils-ski, un grand stabylo, cela fait beaucoup de matériel pour une station de notre taille.

Au niveau de la procédure, du produit touristique global, tout ce qui est cadre bâti, tout est aux normes. Sur 7 villages vacances, il y en a 4 qui sont aux normes pour les 4 familles de handicap.

Dans le cadre de l'accueil d'une personne handicapée, l'ESF prend contact avec cette dernière bien en amont, avant l'arrivée de la personne sur la station, afin de pouvoir répondre à ses attentes en matière de matériel et d'organisation de son séjour.

Par exemple, si la personne arrive à la gare de Saint-Jean-de-Maurienne, gare TGV, l'école de ski ira la chercher à la gare et fera la navette jusqu'à la station des Karellis, 15 km plus haut.

Donc c'est un suivi permanent, de l'accueil à la préparation du matériel.

La préparation du matériel, la mise à disposition du matériel, qui n'appartient pas à l'ESF et qui reste la propriété du conseil général de la Savoie.

En ce qui concerne le coût, la question que l'on peut se poser est : existe-il un surcoût pour accueillir une personne handicapée?

La réponse est non.

Tant au niveau du client, pour vous donner un exemple et là, on va parler de vente, car c'est là que se situe le nerf de la guerre, surtout dans les stations actuellement, l'heure avec le prêt du matériel compris coûtera 31 € à une personne handicapée, alors que pour des personnes valides, la mise à disposition d'un moniteur de l'ESF coûte 43 € pour un groupe.

Donc c'est un peu moins cher.

L'ESF a mis en place tout un système de récompense, au même titre que les étoiles, les oursons, les fléchettes, l'ESF a mis en place un carnet de capacité, qui va du stabylo de bronze au stabylo d'or, avec des compétitions de la fédération française Handi-sport.

Voilà donc un produit complet. A titre indicatif, pour cet hiver 2003-2004, l'ESF a réalisé 143 heures de cours en fauteuil ski, 155 heures pour les handicapés mentaux, 95 heures en dualski.

On parlait de vente tout à l'heure, mais moi, office de tourisme, je ne peux pas faire pression sur le bâti, ni sur l'ESF qui est déjà une organisation très bien rodée, et qui sait faire en ce qui concerne les prestations. Notre rôle à nous, à l'Office de Tourisme, c'est de communiquer sur l'offre que l'on a en direction des personnes handicapées parce que c'est une clientèle très intéressante économiquement.

**M. BROUX** : Dernière intervenante de l'atelier, Mme Frédérique Dumont, d'Archimed', qui est sociologue et qui dans le cadre de la société Archimède, a été missionnée par le ministère de la culture, pour réaliser une étude sur le montage de projet et sur l'apprentissage culturel.

**MME DUMONT** : L'association Archimed' *médiation culturelle* œuvre pour l'accès à la culture pour tous, donc aussi pour les personnes en situation de handicap. Pour cette recherche, nous sommes missionnés par le ministère de la Culture et soutenus par le conseil scientifique de l'APF.

L'ambition de notre action, est de dresser un état des lieux qualitatifs de l'intégration des publics en situation de handicap au sein d'établissements spécialisés et de sensibiliser les professionnels et les élus à ces questions.

Cette action-recherche se décompose en deux parties, une étude sociologique et un travail de médiation autour de cette étude. Elle permettra de connaître la nature des actions en cours, de repérer les principaux acteurs concernés par ces actions, de cerner leurs motivations et de déterminer les obstacles qu'ils rencontrent. Elle favorisera également la mise en place d'un réseau d'acteurs et d'institutions sensibilisés à ces problématiques.

Je vais vous faire ici un point d'étape de l'étude sociologique : je n'ai visité que 7 sites sur 10 sélectionnés. Je vous épargnerai le détail des sites visités, mais vous les découvrirez au cours de l'exposé. Cet exposé abordera dans une

première partie, les projets en eux-même sous leur forme institutionnelle, ainsi que le fonctionnement des établissements. Dans une deuxième partie, j'aborderai la méthode pédagogique mise en œuvre par les professeurs.

Les projets d'intégration :

On constate que les projets sont souvent portés de façon individuelle par les professeurs de l'établissement qui en ont la charge et qui souvent en sont à l'origine, mais certains projets mettent en jeu plusieurs partenaires. Ceux-ci sont donc portés par une équipe mixte associant un ou plusieurs professeurs d'établissement et un ou plusieurs représentants d'association ou d'institution partenaire. Parmi celles-ci, on trouve l'éducation nationale, des IME, le secteur psychiatrique et hospitalier, des sites d'hébergement, etc. Peu de projets sont impulsés par l'institution de tutelle des établissements, mais beaucoup ont leurs soutiens. Cependant, celui-ci ne se concrétise pas forcément par une aide financière formelle.

(Nous aussi, on parle argent). Lorsqu'il y a aide financière, elle peut se traduire par la mise en place d'une tarification aménagée, par le financement d'un salaire, elle peut également aller jusqu'à l'aide à la création d'une lutherie spécifique comme le Tubix, qui est utilisé par les ateliers de pratiques artistiques et de musique électro-acoustique du conservatoire de Corbeil-Essonnes.

On peut noter que la notion d'évaluation formelle du projet n'apparaît que lorsque l'aide financière du projet s'inscrit dans le cadre de la signature d'une convention.

Certains projets sont également soutenus par le Département par le biais d'associations partenaires comme, par exemple, Résonance Contemporaine.

Très peu de projets ont nécessité de réaménager le fonctionnement initial de l'établissement aussi bien en terme de ressources financières, humaines ou matérielles. Lorsque des réaménagements sont nécessaires, ils sont pris en charge, partiellement ou non, soit par l'institution de tutelle, soit par les associations partenaires. Il peut s'agir d'une aide financière, ou bien il peut s'agir d'une aide matérielle, comme la traduction en braille d'une partition, par exemple, au CNR de Toulouse.

Peu d'actions de pérennisation étaient prévues initialement, mais certaines sont en cours, et témoignent d'un besoin d'institutionnalisation plus formel. Ce besoin est à l'origine, par exemple, de la création d'un département Santé-Culture au conservatoire de Corbeil-Essonnes.

Plusieurs actions ont impulsé de nouveaux projets, comme à Ouistreham, où le directeur de l'école intercommunale de musique étudie la possibilité d'une structure départementale d'enseignement et d'orientation musicale pour les personnes en situation de handicap, essentiellement mental.

A Paris, l'école associative de danse contemporaine « Vagabondance » souhaite profiter du réseau qui sera mis en place par cette recherche pour connaître d'autres établissements proposant une offre similaire, pour diriger les élèves qu'elle ne peut accueillir faute de place.

Méthode pédagogique : les équipes éducatives sont composées de professeurs titulaires de la fonction publique territoriale ou bien en cours de

titularisation, qui étaient généralement salariés de l'établissement avant la mise en place du projet. Tous ces professeurs sont volontaires. Ils ont tous suivi une formation initiale relativement classique. Très peu ont suivi une formation spécifique pour enseigner aux personnes en situation de handicap. Quelques uns sont accompagnés durant leurs interventions par un professionnel référant du groupe, comme l'enseignant spécialisé de l'IME de Montereau-Fault-Yonne, qui accompagne la classe de « musique pour tous » du conservatoire.

Certains professeurs considèrent ne pas avoir besoin de formation spécifique, comme par exemple le professeur de l'atelier de percussions pour sourds, malentendants et autres handicapés de Suresnes, lui-même sourd, ou comme la professeur de danse, précédemment psychomotricienne.

Parmi les professeurs non formés ou non accompagnés, les avis sont partagés, certains souhaiteraient faire un stage de formation, d'autres surtout pas.

La pratique artistique la plus souvent enseignée est la musique : 6 établissements proposent des pratiques musicales diverses, dont un atelier théâtre et musique à Rouen, sous la forme de séances collectives spécifiques, pour des groupes d'élèves en situation de handicap mental ou psychique, ainsi que pour des groupes mixtes mêlant personnes en situation de handicap ou non.

On a 3 établissements qui proposent des cours de percussions sous forme de cours individuels ou collectifs non mixtes, pour des personnes en situation de handicap mental ou sensoriel.

4 établissements proposent des cours de pratique instrumentale en séances individuelles. Elles sont pratiquement ordinaires pour les élèves en situation de handicap moteur ou sensoriel, plutôt adaptées pour les élèves en situation de handicap mental.

Un établissement propose des cours de danse en séances mixtes.

Tous les projets visent une activité de loisirs non thérapeutique pour les enfants en situation de handicap au même titre que pour les autres. Pour cela, les séances sont proposées dans des centres de pratique artistique et non dans des centres médico-sociaux.

Tous les projets partagent également la volonté de multiplier les occasions de rencontre entre élèves en situation de handicap et élèves valides pour faciliter l'interconnaissance. Ils partagent également la volonté d'intégrer à terme, les élèves en situation de handicap de façon plus complète. En effet, on pense que ceux qui seront venus dans le cadre d'une activité proposée par leur établissement d'accueil pourront peut-être s'inscrire indépendamment plus tard.

Enfin, seul le CNR de Toulouse a une visée professionnelle.

La plupart des actions d'intégration mises en œuvre sont proche du modèle pédagogique inclusif qui consiste à ajuster la méthode d'enseignement artistique à chaque élève en particulier, et au groupe s'il y a lieu.

Les groupes ne sont pas systématiquement constitués de façon homogène, au contraire, ils sont constitués par des groupes d'élèves aux niveaux très



variés, pouvant jouer un rôle très différent au sein du groupe. Pour les séances collectives, l'enseignant est attentif à partager le temps de la séance de façon à maintenir son attention tour à tour sur chaque élève puis sur l'ensemble du groupe.

Les activités effectuées par les élèves dans les séances ne sont jamais entièrement prévues. Elles sont adaptées à chaque situation émergente. L'enseignant accompagne ainsi l'activité des élèves.

Cette activité est évaluée de manière formelle lorsqu'il y a évaluation des acquis ou lorsqu'il y a évaluation systématique d'un référent. Elle peut aussi être évaluée de manière informelle dans le cas contraire, grâce à une estimation du bien être des élèves en séance ou lors d'une représentation publique.

La méthode pédagogique pour les cours individuels de pratique instrumentale reste la plus proche possible des cours ordinaires et ils sont, dans la mesure du possible, intégrés dans le cursus ordinaire des établissements avec des aménagements prévus en fonction des situations. Par exemple, dans les conservatoires de Suresnes et de Toulouse, les élèves en situation de handicap sensoriel sont dispensés de cours de formation musicale, de solfège. Ils ont droit à des examens adaptés pour l'évaluation des acquis. A l'école de musique de Meyzieu, les élèves en situation de handicap sont intégrés dans un parcours de pratique musicale dit « libre », qui est proposé à tous les élèves en situation de handicap ou non, qui ne souhaitent pas avoir d'évaluation en fin de cycle.

La pratique artistique est souvent valorisée par la présentation du travail des élèves lors des auditions publiques individuelles ou collectives, ou lors des spectacles de fin d'année. Elle est également valorisée pour les élèves de l'atelier de musique électro-acoustique de Corbeil-Essonnes, par l'enregistrement régulier de CD.

Pour conclure, un problème essentiel rencontré par tous les établissements que j'ai visités, est de savoir comment établir les bases d'une communication directe entre les établissements culturels et les personnes en situation de handicap?

Si des efforts sont faits pour accueillir et proposer des activités aux personnes en situation de handicap, encore faut-il être en mesure de porter l'information jusqu'à elles.

Aujourd'hui, cette information est essentiellement diffusée par les associations et les institutions partenaires.

Pour le reste, seul le bouche à oreille fonctionne, et de nombreux établissements travaillent encore sur cette question.

Je vous remercie.

**M. BROUX** : La parole est à vous, si vous avez des questions à poser.

**MME FABRE** : Une question pour les Karellis: vous travaillez en partenariat avec les remontées mécaniques. Comment se traduit ce partenariat? Nous avons des stations dans les Alpes de Haute-Provence qui accueillent

également des fauteuils ski par le biais de l'ESF, et donc apparemment, il y a une problématique au niveau des fauteuils ski puisqu'il faut arrêter les remontées mécaniques pour prendre la personne en fauteuil, etc. Les stations sont favorables à accueillir du public handicapé, mais restent réticentes à cet accueil les jours de grande affluence.

**M. JABODON :** Nous aussi, nous arrêtons les remontées mécaniques lorsqu'une personne handicapée veut monter. Il faut revenir dans l'historique de la station, c'est une station tout intégrée, qui est composée d'associations du tourisme. Les administrateurs de ces associations tourisme forment le conseil supérieur des Karellis qui regroupe l'ESF tous les commerces de la station et les remontées mécaniques

C'est très facile de s'adresser à tous les acteurs de la station, on se voit toutes les deux semaines. Il n'y a pas de rivalité, car tous marchent ensemble. C'est un système imbriqué.

C'est très facile de dialoguer.

Si l'ESF est partie en faveur des personnes handicapées, les remontées mécaniques suivent, même si les jours d'affluence, il faut les arrêter. Et les personnes valides le comprennent.

**MME FABRE :** N'y a-t-il pas un processus en haut et basse saison ? Avez-vous autant de personnes handicapées en haute saison qu'en basse saison, ou favorisez-vous l'intersaison ?

**M. JABODON :** Non. On n'a pas la même fréquentation en haute et basse saison. Les personnes handicapées viennent naturellement toute l'année, mais ce sont des personnes qui ont des métiers, voire des enfants, donc elles suivent les mêmes habitudes de consommation touristique que les autres personnes.

**UNE PERSONNE DE LA SALLE :** Par rapport à Archimed', vous avez fait un état des lieux au niveau national de l'accueil au niveau culturel des personnes handicapées, des projets, mais à partir des institutions uniquement?

**MME DUMONT :** L'idée était de voir dans les lieux de pratiques artistiques et culturelles, comment cela se passe : Qu'est-ce qu'ils mettent en place pour accueillir les personnes handicapées, en musique, en danse, en théâtre.

On a trouvé plus d'expériences proposées en musique. C'est vrai donc que la musique est plus représentée dans notre panel.

**LA PERSONNE DANS LA SALLE :** Peut-on trouver cet état des lieux quelque part?

**MME DUMONT :** Oui. Un rapport sortira en septembre ou à l'automne, et la plupart des informations sont mises en ligne sur le site animé par Archimed : [www.culture-handicap.org](http://www.culture-handicap.org)

**MONSIEUR BROUX** : M. Hugault le précisait tout à l'heure, la nécessité de la concertation et du partenariat. Et là, que se soit avec les Karellis, à Sète, je pense à la culture, il y a un partenariat à nouer, une concertation à mener.

Cela peut paraître lourd, et le parc du Romelaere l'a expliqué, parce que ça fait des réunions, c'est compliqué, et il faut entendre les revendications des uns et des autres, essayer de concilier les objectifs des uns et des autres.

On a finalement souvent l'impression que ça fait perdre pas mal de temps. Mais on réalise qu'au final, les gens ne sont pas tous de mauvaise volonté, et surtout, ça fait gagner beaucoup de temps une fois qu'on est dans la phase opérationnelle.

Le temps qu'on croit gagner en court-circuitant la mise en place des partenariats, la préparation, on perd un temps infini après parce que tout le monde n'est pas calé, ne perçoit pas forcément ce qui est recherché, ce qui est voulu, ce qui est demandé, les revendications superfétatoires et celles fondamentales, indispensables. Cela fait un méli-mélo et au moment de la réalisation, tout ressort, et on voit qu'il y a des incohérences. Donc il vaut mieux prendre quelques mois de plus pour bien caler le partenariat et la concertation, et après ça roule.

Une fois que c'est bien enclenché, généralement les choses vont. C'est une étape très importante, et si on a l'impression dans un premier temps de perdre son temps parce qu'on se réunit et que rien ne sort, il faut persévérer.

D'autres questions?

**MME RABET** : Simplement, Mme Beaujard disait que l'office de tourisme allait lui aussi se mettre en travaux pour postuler au label.

Vous avez déjà commencé. Tout ce que vous avez recensé en terme d'offre est intégré, puisque la grille spécifique « office du tourisme » commence par dire à l'office de tourisme : « recensez votre offre, ce n'est pas la peine qu'on vous labellise si vous n'avez rien à offrir aux clients en situation de handicap qui entrent chez vous ». Donc, vous avez commencé depuis longtemps cette démarche, et cela ne devrait pas être compliqué d'avoir ce label.

**UNE PERSONNE DE LA SALLE** : Ce n'est pas une question, mais un témoignage. Je suis à la région Rhône-Alpes au service tourisme.

On a parlé de l'intérêt d'avoir une démarche globale.

C'est aussi quelque chose qu'on essaie d'encourager au niveau de la région Rhône-Alpes, avec la mise en place de contrats de territoires de tourisme adaptés. Il s'agit d'intervenir sur les équipements touristiques, le cheminement, la sensibilisation des acteurs, etc. Nous essayons d'avoir cette approche globale.

Cela rejoint la démarche de l'office de tourisme de Sète.

**M. BROUX** : La région Rhône-Alpes est depuis longtemps impliquée dans la démarche tourisme et handicap.

Cette région a peu de labellisés pourtant. Mais en même temps, ils ont pris la démarche de faire des éléments de pays globaux, la démarche de traiter un

espace global, et cela prend plus de temps. Il y a sûrement un équilibre à trouver.

C'est la démarche de fond qu'il y a à faire.

On ne peut pas faire site par site sans lien entre les sites. Il faut traiter le pays à terme, il faut traiter toute la chaîne.

**UNE AUTRE PERSONNE DE LA SALLE :** Je vais reprendre ce que vous venez de dire qui est très important pour les sites qui font du tourisme quand on parle de label handicap. En fait, se sentent très concernés les hôtels et les sites qui reçoivent du public pour le « logement ».

Il y a beaucoup de sites qui font du tourisme et qui ne se sentent pas concernés par le label, des sites de loisirs, je pense par exemple à des parcours d'accrobranche, les parcours accrobranche, c'est un vrai fait de mode. En fait, il y a des gens qui font des démarches qui encadrent des personnes handicapées, qui font l'accrobranche avec, des personnes malvoyantes et aveugles, c'est un vrai encadrement, ce n'est pas seulement un besoin d'équipement, c'est un vrai encadrement de fait, et dans leur coin, ils le font, et ils ne font pas une demande de label pour autant. Alors, il y a peut-être un problème de communication sur le label.

Ce n'est pas uniquement pour des hôtels ou campings.

**M. BROUX :** Oui, c'est pour pratiquement tous les éléments.

**MME HUBERSON :** Je voulais juste rebondir à ce qui vient d'être dit, puisque je représente le syndicat national des espaces de loisirs, d'attraction et culturels, donc un certain nombre d'accrobranches. Sur les accrobranches, la communication va bientôt être faite puisqu'on s'est saisi du dossier, et nous sommes non seulement signataire de la Charte nationale de l'Accessibilité, mais aussi partiellement adhérent à tourisme et handicap.

**UNE PERSONNE DE LA SALLE :** Sur la communication, j'ai personnellement une amie qui est non voyante qui a du mal à trouver des organismes spécialisés qui pourraient lui proposer de faire du sport.

Y a-t-il des organismes spécialisés qui peuvent proposer cela?

**M. BROUX :** Nous, notre démarche, c'est l'intégration des personnes handicapées avec tout le monde, comme tout le monde, dans les sites de tout le monde.

Même si on réfléchit à des démarches pour des personnes à besoins spécifiques, nous avons besoin de lieux adaptés vraiment de manière particulière, sinon l'idée du label, c'est qu'une personne, quel que soit son handicap peut aller n'importe où, qu'il soit handicapé mental ou physique ou autres. C'est l'intégration générale, et donc il n'y a pas d'élément, de lieux spécifiquement adaptés

Pour la communication de tous ces sites, il y a deux écoles qui s'affrontent: il y a la première école qui dit : il faudrait qu'il y ait des guides spécifiques

handicap, d'autres qui disent que non: Il faut que, dans la communication des CDT, des offices du tourisme et autres, ce soit intégré et que ce soit juste un rappel, une précision, une information comme « accueil accessible ».

C'est le débat sur la communication spécifique ou généralisée.

Fort heureusement, il y a d'autres choses que le label en France, le label permet de donner des critères. L'accessibilité déborde largement à travers le label.

**M. HUGAULT** : Sur l'approche globale de l'intégration des personnes handicapées, et vous donner une bonne nouvelle: votre rêve sera peut-être réalisé dans quelques temps. Je travaille au sein de l'APF sur la méthodologie qui va dans ce sens de globalité qui a été développée en Suède sur les 22 règles standard de l'ONU, il y a des villes qui sont en cours de mise en place, au Québec, dans les pays nordiques, et en France, quelques villes sont assez intéressées. Peut-être verrons-nous bientôt se développer ce label dans les villes.

**M. BROUX** : Nous allons conclure.

**M. GOUDARD** : Aujourd'hui, la culture change. Il y a beaucoup de mouvement, et il est important de ne pas laisser de monde sur le bord de la route.

**MME BEAUJARD** : En matière de tourisme et d'accessibilité, l'office de tourisme a son rôle à jouer. Il est l'interface entre les professionnels et la municipalité. Il faut veiller au grain et faire en sorte que tout cela se développe dans le bon sens.

Il faut garder en mémoire de communiquer auprès des municipalités et des professionnels que tous les aménagements qui vont se faire, que cela va bien au-delà du simple accueil des personnes handicapées.

Cela va aider au confort de tout un chacun et c'est aussi un message à faire passer aux municipalités et aux professionnels.

**MME DUMONT** : Je reprendrai ce qui a déjà été dit en termes d'approche globale et de démarche structurée autour d'une finalité et d'objectifs bien précis et autour d'une méthodologie qui doit être bien organisée.

C'est ce que j'ai rencontré lors de mon enquête dans les actions mises en place grâce à un projet et en partenariat.

Mais au-delà de ce projet et de ce partenariat, il y a aussi un premier pas à faire qu'il est très important de faire, qui doit dépasser un problème de regard souvent. Certains profs ont dû se dire: les enfants autistes sont aussi des artistes au même titre que les autres enfants.

Ce regard et un changement de mentalité, c'est quelque chose sur quoi il faut travailler.

Une activité comme accrobranche, ça peut se faire, ça se fait, il faut que ça se sache.

On peut faire des activités avec tout le monde.

**(COMMENTAIRES DE MONSIEUR JABODON DURANT LA PROJECTION DE VISUELS SUR LA STATION DES KARELLIS)** : La forêt est belle, mais la montagne aussi!

Les fauteuils ski et les dual ski sont articulés, ils peuvent être enclenchés sur les télésièges.

C'est un moniteur ESF qui pilote derrière le fauteuil ski, alors que sur le dual ski, c'est la personne toute seule qui pilote.

C'est une station où tous les services sont au pied des pistes, donc l'accessibilité est facilitée.

**M. BROUX** : Je remercie nos intervenants d'avoir accepté de venir ici, de témoigner, et en même temps de tout ce qu'ils font pour permettre cette accessibilité et qu'on n'ait plus besoin de faire d'assises l'an prochain car vous aurez tous copié, dupliqué, multiplié ces expériences.

Je remercie aussi les vélotypistes qui ont pu reproduire tous nos propos pour un meilleur suivi.

Nous procédons maintenant à la signature de la charte accessibilité par les gens du Snelac, le syndicat national des espaces de loisirs, d'attraction et culturels, avec Mme Catherine Bachelier, Déléguée ministérielle à l'Accessibilité.

**MME BACHELIER** : On peut féliciter Cyrille-Robert Broux, c'est un très bon animateur de débat, un très bon professionnel, en plus, il a la montre.

Hier, vous le savez, nous avons fait une signature officielle de la charte nationale d'accessibilité avec les acteurs du tourisme entre autres, les acteurs aussi du cadre bâti. Il y avait le Stade de France aussi pour les sports, et certains ministres, certaines grandes entreprises comme EDF, et l'association des maires de France et notre ville pilote Beauvais.

Le syndicat national des espaces de loisirs, d'attraction et culturels signe cette charte aujourd'hui, car il était en congrès hier. M. Bertrand a signalé que Mme Huberson signerait aujourd'hui cette charte. Nous sommes heureux qu'elle la signe solennellement aujourd'hui devant vous.

Nous remercions le Syndicat d'avoir signé, cela prouve l'engagement. Beaucoup de parc d'attractions et de loisirs l'ont signé aussi.

Cette charte a été signée par le monde du tourisme et des transports hier. Nous avons une véritable mobilisation énorme du monde du tourisme, c'est dans ce domaine qu'il y a le plus de signataires. Merci à eux.

**MME HUBERSON** : Le Syndicat national des espaces de loisirs, d'attractions et culturels a un cœur de métier qui sont les parcs d'attraction. Les majors sont EuroDisney, Astérix et le Futuroscope. Il faut savoir que 90% des entreprises composant ce secteur d'activité sont des petites entreprises de moins de 10 salariés. Vous pouvez les retrouver partout en France. Ce sont des acteurs sur tout le territoire, ils emploient beaucoup de saisonniers, souvent des jeunes sans qualification, pour qui c'est le premier emploi.

Ces espaces de loisirs n'ont qu'une seule idée en tête : vous divertir. Cela peut être un parc d'attraction, animalier, aquatique, ou parc à thèmes, qui sont autant de Vulcania, de Cité de la mer, d'Océanopolis, Nausicaà. Ce sont des espaces qui permettent de passer un moment de détente, cela permet de se détourner de la vie quotidienne.

Maintenant, nous nous engageons dans une démarche d'accessibilité à tous. C'est un challenge important pour nous, et qui est aussi économiquement important car on voit se confronter deux logiques : une logique économique et une logique de trafic de flux, comme dans les remontées mécaniques, les files d'attente dans les parcs de loisirs et d'attractions, qu'il faut essayer de réguler, et intégrer toute la population qui ont des difficultés d'accessibilité en terme général, pas seulement les personnes en fauteuil, mais l'ensemble des familles du handicap.

Nous avons essayé d'intégrer toute cette problématique à la fois très en amont, dès la conception des attractions, mais aussi dans tout le suivi d'un parcours dans un espace de loisirs.

Nous nous engageons solennellement dans cette démarche, et l'objectif pour nous est d'avoir des rendez-vous réguliers pour faire le point et de mettre en place un tableau de bord des améliorations qui sont faites parmi les adhérents au SNELAC.

**M. BROUX** : Sur les parcs, différents parcs sont déjà labellisés. Le parc de Disney recevra le label tourisme handicap des quatre handicaps sur l'ensemble des activités, le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Donc il sera accessible à toutes les personnes handicapées quel que soit leur handicap.

C'est une bonne image de marque pour la promotion de l'accessibilité dans son ensemble dans tous les lieux de loisirs et culturels.

Je vous remercie.